



Groupe Berkem

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 39.977.217,00 euros

Siège social : 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort

820 941 490 RCS Bordeaux

RAPPORT ANNUEL

31 décembre 2023

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	4
2. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	5
3. RAPPORT DE GESTION.....	6
3.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	6
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES.....	20
3.3. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION	22
3.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE	29
4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	32
4.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE.....	32
4.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	33
4.3. REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS	33
4.4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	33
4.7. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	36
4.8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS	36
5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2023	37
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023	55
7. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023	59
1. Etat du résultat net	59
2. Etat du résultat global.....	60
3. Etat de la situation financière nette	61
4. Etat des variations de capitaux propres	62
5. Tableau des flux de trésorerie	63
6. Passage du résultat par Fonction au résultat par Nature	64
1. Description de l'entreprise.....	65
2. Faits marquants de l'exercice.....	66
3. Cadre de préparation	68
4. Gestion des risques financiers	81
5. Présentation des états financiers	83

6. Effectifs	97
7. Transactions entre les parties liées	97
8. Engagements hors bilan	98
9. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	99
8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023	100
9. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	104
10. INFORMATIONS GENERALES	106
10.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE	106
10.2. CONTACT	106
11. TABLE DE CONCORDANCE	107

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 6 à 32 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Blanquefort, le 6 mai 2024

Monsieur Olivier FAHY
Président Directeur Général

2. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

"Comme tout organisme vivant, une entreprise suit un cycle de vie naturel qui l'amène inmanquablement à traverser des phases de forte croissance parsemées de hauts et de bas. Jetons un coup d'œil en arrière : Berkem S.A. voyait le jour en 1993. Force est de constater que 30 ans plus tard, notre Groupe a tout d'un bel adulte à la fleur de l'âge : passionné, déterminé, engagé, débordant d'énergie pour gravir des sommets.

La course vers le sommet, nous la pratiquons à marche forcée depuis notre introduction en bourse. 2023 aura été, à ce titre, une année particulièrement chargée : deux intégrations d'entreprise, quatre lancements de produits innovants, un développement international massif, des investissements industriels significatifs la création de filières responsables. J'aurais aimé citer tous nos ambitieux et passionnants projets, mais la liste est longue.

Il est compréhensible qu'un parcours avec autant de relief mérite beaucoup d'attention. J'ai bien conscience qu'il y a eu beaucoup d'investissement, d'énergie dépensée, de temps consacré, et j'en remercie les équipes.

La croissance d'une entreprise impose de bouger les lignes directrices, accroître l'organisation humaine et faire évoluer les outils. De manière légitime, le changement perturbe, génère des inquiétudes et parfois même des confrontations. C'est une autre part de la normalité non simple que nous avons vécue en 2023, et à laquelle nous devons remédier pour maintenir la belle dynamique de notre course.

Déjà sur sa lancée, cette année 2024 s'annonce tout aussi passionnante et stimulante que l'année dernière. Notre feuille de route est claire et ambitieuse, et je n'ai aucun doute quant à l'engagement de tous. Pour que chaque service puisse s'investir dans ses missions dans les meilleures conditions, nous devons tous y ajouter une bonne dose d'harmonie.

A chacun, je souhaite que ce chemin 2024 nous fasse atteindre le sommet ensemble et avec succès !"

Olivier FAHY

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

3.1.1. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

3.1.1.1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS

Sur le site de La Teste-de-Buch, deux nouvelles cuves de stockage de matières premières ont été installées pour les huiles de soja et de tournesol. En lien avec l'automatisation et la supervision informatique des procédés, ces installations constituent une amélioration de la gestion des matières premières et de leur intégration dans les productions. La supervision informatique apporte la facilité de mise en œuvre et un niveau de sécurité renforcé. En ayant une vue d'ensemble sur les différents indicateurs du poste de production, les opérateurs peuvent piloter avec précision les mesures de température et de pression, contrôler l'évolution du cycle, et ainsi vérifier que tout s'enchaîne correctement. C'est une aide précieuse qui facilite également la productivité et la qualité. Le fait de pouvoir répéter et maîtriser les paramètres permet d'améliorer in fine la qualité des produits finis.

L'installation d'une centrale de traitement d'air a été finalisée dans l'atelier d'atomisation du site de Gardonne. Dorénavant ce procédé de finition des produits se déroule dans une zone à atmosphère contrôlée. En traitant les flux d'air, l'environnement de travail est mieux protégé, au profit des opérateurs et de l'intégrité des produits.

A travers les activités des sites de La-Teste-de-Buch, Gardonne et Blanquefort, le Groupe Berkem s'emploie à proposer aux marchés des produits au plus proche des besoins des clients. Les produits finis à base d'émulsion liquide ou d'extraits sous forme de poudre exigent une parfaite maîtrise et la taille des particules. Il en va du niveau d'efficacité et de qualité attendus. C'est pourquoi, début 2023, le laboratoire de Blanquefort a acheté et mis en fonctionnement un granulomètre. Cet appareil de mesure, destiné à l'ensemble des activités du Groupe, permettra notamment au site de La-Teste-de-Buch de proposer à ses marchés des résines alkydes en émulsions.

La nutraceutique, autrement dit le marché des compléments alimentaires, est un secteur prioritaire pour le développement du Groupe Berkem. Sur le plan formulation, ce type de produits fait appel à des matières premières actives issues d'extraits végétaux qui doivent être impérativement stables dans les temps. Pour garantir la stabilité de ses extraits végétaux, le Groupe Berkem se doit de réaliser des essais de vieillissement dans des conditions normées. Le laboratoire de Gardonne s'est donc équipé de deux étuves à température et humidité contrôlées. La mise en place de ce nouvel équipement offre au Groupe l'autonomie et la réactivité nécessaires à son entrée sur ce marché en forte croissance.

Pour mieux manager la traçabilité des matières premières végétales et de synthèse produites à l'étranger, le service Achats du Groupe Berkem fait évoluer ses méthodes de sourcing. Jusque-là dépendant des brokers, il développe des filières spécialisées en se rapprochant des acteurs locaux. Cette démarche, qui s'inscrit dans l'approche RSE et dans l'internationalisation du Groupe, pourrait aussi déboucher sur des futurs projets commerciaux.

AUGMENTATION DES CAPACITES

Le site de Gardonne est la troisième phase du plan d'investissement dédié à l'outil industriel. Après les sites de Chartes et La-Teste-de-Buch, c'est au tour du site de Gardonne de s'améliorer pour accroître sa capacité de production d'extraits végétaux tout en maintenant son niveau de polyvalence. L'objectif est de permettre

au site historique du Groupe Berkem de répondre de façon habile aux besoins importants des marchés. A ce titre, un nouvel atelier de production d'une surface de 530 m² verra le jour au printemps 2024. Le Service Ressources mène ce projet d'envergure en collaboration avec le site de Gardonne et avec le soutien d'une société d'ingénierie. Les plans sont établis et les premières commandes pour la réalisation du bâtiment B-72 sont lancées.

Sur le plan matériel, l'outil de production sera majoritairement d'occasion ou reconditionné, en accord avec les responsables du Groupe qui a pour habitude de faire appel à des fournisseurs européens spécialisés. Et dans la continuité des actions menées à Gardonne, cette nouvelle unité de production sera automatisée et supervisée, ce qui permettra d'assurer une certaine maîtrise de la qualité des produits finis et la sécurité des personnes.

Le pilotage de ce nouvel outil industriel prévoit le recrutement d'une quinzaine de personnes.

L'expertise en résines alkydes du site de La Teste-de-Buch a été complétée par la mise en place d'un réacteur de fabrication en azéotropie qui vient diversifier la méthode de production historique du site, dite en fusion. La fabrication en azéotropie permet de mieux contrôler les paramètres de production, ce qui offre au Groupe deux avantages directs pour ses marchés : d'une part, la possibilité de fournir à l'industrie des résines courtes en huile, et d'autre part, la production de résines moins colorées.

Après plusieurs mois de travaux menés de front par la Production et la Maintenance, ce nouveau réacteur R-22/03 a connu une phase de tests réussie en début d'année. Le second trimestre s'est clôturé par un franc succès : six pilotes produits pour zéro non-conformité déclarée. L'outil est donc validé et opérationnel, ce qui rend Groupe Berkem totalement autonome dans la fabrication de résines auparavant sous-traitées. Le R22-03 est définitivement passé au stade industriel pour produire, a minima, une résine par semaine. Avec ce nouveau réacteur, La Teste-de-Buch double sa capacité de production à périmètre équivalent en termes d'Opérateurs de Production. Sur le plan commercial, les clients ont été informés et certains ont été invités à venir visiter le site. Parmi les premiers, Unikalo et Peintures SOB ont été impressionnés par les investissements réalisés pour la sécurité du site et pour l'augmentation des flux de production. Outre l'augmentation des capacités de production, cette nouvelle technologie industrielle était auparavant complexe. La réussite de ce projet est un bel exemple de synergie entre les différentes équipes au service de la performance : R&D, Ressources, Production et Commerce ont travaillé main dans la main.

Parmi les activités d'extraction et de formulation de Groupe Berkem, les huiles végétales sont des matières premières absolument essentielles. Dans le contexte inflationniste et géopolitique que nous connaissons, et par rapport aux standards de qualité que s'impose le Groupe, leur sourcing constitue un enjeu permanent. C'est pourquoi l'acquisition, au mois d'avril, de la société Biopress, est un atout de taille pour l'avenir de Groupe Berkem. Biopress détient un savoir-faire historique en production d'huiles végétales extraites de graines oléagineuses biologiques qui proviennent d'exploitations agricoles locales. Avec cette nouvelle activité, Groupe Berkem bénéficie désormais de tous les avantages d'un approvisionnement en circuit court totalement maîtrisé. Par ailleurs, la technicité des huiles végétales produites par Biopress renforce l'offre de Groupe Berkem proposée aux marchés des compléments nutritionnels, de la cosmétique, des peintures et des vernis. L'entreprise va pouvoir également adresser de nouveaux marchés au potentiel considérable comme l'agroalimentaire grâce au savoir-faire complémentaire dont elle hérite : la mise au point et la fabrication de protéines d'origine végétale. Enfin, implantée à Tonneins dans le Lot-et-Garonne, à proximité de l'entité industrielle de Gardonne, ce nouveau site de production dispose d'espaces de stockage dont la superficie conséquente va permettre d'accompagner la croissance future du Groupe. Cette acquisition garantit le traitement de plus de 8000 tonnes de plantes par an. Dans la continuité de cette acquisition, le second trimestre 2023 a été consacré à des échanges avec la communauté intercommunale de Tonneins, pour envisager le redéploiement industriel du site de Biopress dans le cadre d'investissements importants.

DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

On observe actuellement dans les pays du nord de l'Europe un retour au savoir-faire ancestral de la construction en bois. Dans une démarche environnementale, des chantiers d'immeubles et de tours

entièrement conçus en bois sortent de terre grâce à de nouvelles prouesses techniques. C'est dans ce contexte de marché favorable que le Groupe Berkem a obtenu deux autorisations de mise sur le marché conformes au règlement européen Biocide Production Regulation (BPR). AXIL 2000 AB-B, produit de protection anti-bleu de bois frais, est désormais autorisé à la vente en Finlande. Cette nouvelle AMM permet au Groupe Berkem de présenter son savoir-faire en traitement et protection du bois à un marché non-exploité jusqu'alors. Déjà présent en Suède, le Groupe développe son offre destinée à l'industrie. Axil 3000 P+, produit insecticide fongicide utilisable en autoclave, vient compléter Axil 2000 disponible sur le territoire suédois depuis 2015.

Parmi les nouveaux axes de développement du Groupe, le pôle d'activité de l'Hygiène et de la Protection ouvre des marchés à l'export propices au déploiement de la gamme Koalib de produits désinfectants bactéricides, fongicides et virucides. Lancée en 2020 et déjà présente sur les marchés européens, la solution K-Désinfectant s'apprête à faire son entrée en Afrique. Grâce à l'obtention d'une AMM nationale, cette solution va être distribuée au Cameroun. En ouvrant la porte au développement de Koalib en Afrique, cette nouvelle AMM vient par ailleurs renforcer la position de spécialiste en solutions biocides du Groupe Berkem déjà actif au Cameroun dans la préservation des grumes.

A l'inverse de la cosmétique, le marché nord-américain du complément nutritionnel est très concentré. Dans de telles conditions, un dispositif commercial restreint suffit à couvrir la demande de l'intégralité de la zone. Voilà, en deux phrases, la synthèse de l'analyse approfondie qui a convaincu le Groupe Berkem d'investir dans son propre outil commercial en se tournant vers un business existant et solide. L'acquisition d'i.Bioceuticals Inc., distributeur américain exclusif des ingrédients nutritionnels du néerlandais INC (International Nutrition Company), rend le Groupe Berkem autonome dans la distribution de ses actifs destinés aux marchés de la nutraceutique des Etats-Unis et du Canada. L'internalisation de cette distribution va permettre au Groupe de profiter pleinement de la croissance d'un marché très ouvert aux solutions innovantes d'origine naturelle. Faisant suite à un partenariat de distribution de longue date avec INC, cette acquisition officialisée en février laisse présager une passation d'activité fluide et naturelle, sans perturbation des marchés.

L'industrie du bois étant une des plus grandes activités exportatrices du Chili après le secteur minier, le Groupe Berkem s'intéresse à ce marché pour le développement de son activité Adkalis à l'international. En partenariat avec la société Clariant, l'équipe R&D a mis en place localement des essais d'efficacité d'Axil 2000 ASM, produit de traitement temporaire anti-bleu de bois frais. Toujours en cours, l'étude est très encourageante, puisqu'après huit mois et demi d'exposition, le produit fait toujours preuve d'efficacité. Forts de ces résultats très positifs, un dossier de demande d'AMM pour le Chili a été initié.

Groupe Berkem a par ailleurs franchi une nouvelle étape dans son déploiement international. L'accent a été mis, d'une part, sur le continent africain, et d'autre part, sur le savoir-faire Lixol. Un protocole d'accord a effectivement été signé début juin pour la création d'une joint-venture avec le Groupe Dolidol, leader panafricain du secteur de la mousse polyuréthane, de la literie et de la menuiserie industrielle. Cet accord prévoit l'implantation d'un site de production et de commercialisation de résines alkydes en Côte d'Ivoire. Il a pour objectif d'accroître la présence de Groupe Berkem en Afrique, région dont le potentiel de croissance est particulièrement significatif. Soutenue par un montant d'investissement total de 5 M€, la future usine africaine de production de résines alkydes devrait être mise en activité au premier trimestre 2024 avec une capacité de production estimée à 5000 tonnes par an en première phase. Elle permettra de fournir les marchés de la peinture industrielle et de la peinture du bâtiment des pays africains avoisinants tels que le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Niger et le Libéria, ainsi que les pays européens. Pour répondre aux besoins des industriels africains, les deux partenaires œuvrent d'ores et déjà à la création d'une ligne de produits adaptés aux contraintes techniques et climatiques des marchés africains. Le succès de cette association repose sur l'expertise de Groupe Berkem et sa maîtrise de la fabrication et de la synthèse de résines alkydes, ainsi que sur la vocation résolument africaine de Groupe Dolidol, tête de pont du pôle industriel d'Africorp Consortium.

Initié en 2022, le déploiement international de la distribution des ingrédients de Groupe Berkem poursuit sa dynamique. Côté Occident, cap sur le Royaume-Uni ; côté Orient, priorité à la Thaïlande et à la Corée du Sud.

Où que ce soit, l'entreprise maintient sa stratégie en s'appuyant sur des distributeurs spécialisés de qualité et reconnus sur leurs marchés. Ainsi, pour gagner des parts de marchés sur le troisième plus grand marché cosmétique d'Europe, Groupe Berkem a passé fin avril un accord de partenariat avec Kreglinger, acteur majeur de la distribution d'ingrédients de spécialités en Europe. De par son expérience et son expertise acquise au Royaume-Uni, Kreglinger devrait rapidement imposer Groupe Berkem comme une référence auprès des fabricants de produits cosmétiques très avides d'actifs naturels, objectivés et innovants. En Thaïlande, l'industrie cosmétique représente quant à elle le troisième marché de plus important de l'ASEAN, après l'Indonésie et les Philippines. Ce marché est porté par une demande croissante en produits innovants et de haute qualité. Le constat est similaire en Corée du Sud, un des pays les plus consommateurs de produits cosmétiques au monde. Les consommateurs coréens sont connus pour être très exigeants en matière de qualité et d'innovation des produits de beauté. Pour adresser en toute performance ces marchés incontournables et porteurs, Groupe Berkem a choisi Azélis, fournisseur mondial de services d'innovation dans les industries des produits chimiques de spécialité et des ingrédients alimentaires. Azélis se réjouit de cet accord qui apporte à son catalogue une nouvelle gamme d'ingrédients innovants et dont les bénéfices en matière de naturalité correspondent parfaitement aux exigences des marchés cosmétiques d'Asie du Sud-Est.

Après les institutions américaines, ce sont les autorités de la péninsule malaise et de l'archipel indonésien qui ont fait la connaissance de Groupe Berkem. Détachées des protocoles occidentaux, les relations établies ont d'ores et déjà permis d'ouvrir les dossiers d'homologation. Les produits destinés aux pôles Hygiène et Protection et Construction et Matériaux présentent un intérêt majeur pour ces pays, compte tenu des agents pathogènes présents sur les territoires (moustiques, termites, champignons, moisissures...). Si les autorités facilitent l'ouverture des dossiers, elles n'en restent pas moins exigeantes quant à la présence d'un responsable industriel local. Une réflexion s'ouvre donc sur les choix d'implantation de Groupe Berkem dans ces pays, au niveau industriel et commercial. Quelle que soit la solution choisie, les homologations malaises et indonésiennes pourraient être délivrées dans un délai d'un an.

LANCEMENT DE PRODUITS

H2OLIXIR

Fin mars à l'occasion du salon européen In-Cosmetics, le Groupe Berkem a présenté sa nouvelle gamme H2OLIXIR d'eaux de dessiccation 100% naturelle. H2OLIXIR est composée d'une eau de menthe et d'une eau de mélisse qui possèdent des propriétés rafraichissantes, antioxydantes et purifiantes. Leur caractère innovant tient à leur procédé de fabrication par dessiccation des plantes qui permet de conserver tous les bénéfices des végétaux d'origine. Upcyclée, la gamme H2OLIXIR est aussi issue de l'agriculture biologique, certifiée COSMOS et respectueuse des cycles saisonniers. En intégrant les eaux florales H2OLIXIR à leur formulation, les produits cosmétiques pour les soins de la peau et des cheveux verront leur pourcentage biologique et naturel, et donc leur dimension écoresponsable, s'améliorer fortement.

Termifuge K

Fruit de la technologie Synerkem®, ce nouvel enduit de protection anti-termites des fondations et des murs enterrés des bâtiments contient des extraits végétaux qui suractivent ses propriétés insecticides. Plus qu'une barrière répulsive, grâce à deux sortes de matières actives, Termifuge K est une barrière mortelle pour les colonies entières de termites. Un actif agit par effet de contact, entraînant la mort du termite touché. L'autre agit par effet de retard, provoquant in fine l'extinction de la colonie : ingéré et transmis de termite en termite par le principe de trophallaxie, Termifuge K finit par atteindre la reine, qui meurt, suivie de tous ses sujets.

Biombalance

Le 14 septembre, un communiqué de presse annonçait le lancement officiel de Biombalance, nouvelle gamme d'ingrédients actifs premium à destination du marché de la nutraceutique. Cette innovation issue des travaux de R&D et du savoir-faire historique de Groupe Berkem en extraction végétale et en développement d'actifs, vient répondre à la demande de compléments alimentaires agissant sur l'équilibre du microbiote

intestinal. Les ingrédients Biombalance agissent sur l'équilibre microbiotique, permettant de restaurer la barrière intestinale, de réduire le stress oxydatif et de restaurer la tolérance immunitaire. Ces propriétés ont été prouvées scientifiquement. Produit phare de cette nouvelle gamme, Symgrape® est un ingrédient actif premium composé à partir de l'extraction de polyphénols de pépins de raisins. Trois ingrédients premium supplémentaires issus d'extraits végétaux disposant de vertus reconnues pour la santé du microbiote humain, viendront renforcer la gamme Biombalance : Symint®, Mallowsum et Symthym. Rigoureusement sélectionnés, les matières végétales à l'origine des ingrédients Biombalance seront issues d'un approvisionnement durable.

Novaterm

Novaterm, solution innovante anti-termites connectée et suractivée, a été présentée aux spécialistes du secteur, fin octobre, à Paris. Ce nouveau produit préventif et curatif rejoint le segment montant des pièges anti-termites en apportant une double innovation : la technologie brevetée Synerkem, suractivateur végétal de substances actives, couplée à un support électronique embarqué permettant une surveillance à distance via une application mobile.

Déjà autorisé à la vente en France, dans les DROM-COM et à Singapour, le piège connecté Novaterm est promis à un grand développement international. Il donne par ailleurs au Groupe l'opportunité de se présenter en véritable spécialiste de la lutte anti-termite, puisque dorénavant un pack complet composé de quatre produits adaptés au cycle de vie des bâtiments sera présenté aux professionnels.

Fire Resist

Pour compléter sa gamme et se doter d'un nouvel avantage concurrentiel, Groupe Berkem a lancé à l'export une solution dédiée à la lutte contre le feu. Commercialisé sous la dénomination Fire Resist, ce vernis intumescent de haut niveau de performance, pour bois intérieur ou sous abri, a pour propriété de retarder la combustion du bois pour permettre aux populations d'évacuer les lieux avant qu'un bâtiment enflammé ne s'effondre. En situation d'incendie, lorsque la température d'une pièce s'élève, le vernis va gonfler pour former une barrière isolante dont la durée de vie d'au moins 10 minutes permettra aux occupants d'évacuer.

3.1.1.2. Eléments juridiques

Le 3 mars 2023, le Président directeur général, constatant que la période d'attribution opposable aux bénéficiaires de l'attribution gratuites d'actions décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2022, faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 avril 2021, a décidé :

- d'attribuer au profit des bénéficiaires de 28.623 actions de 2,25 euros de valeur nominale, détenues par la Société au titre du programme de rachat, selon la répartition adoptée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 3 mars 2022,
- de constater la création de 82.627 actions de 2,25 euros de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 185.910,75 euros.

Le capital de la Société a ainsi été porté de 39.791.306,25 euros à 39.977.217,00 euros.

3.1.2. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe

Le 13 octobre 2023, dans le cadre de la revue de ses budgets pour 2024, le Groupe a annoncé un décalage d'une année de ses objectifs financiers prévus pour l'exercice 2024. Pour rappel, le Groupe envisageait un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros à horizon 2024, pouvant être porté à au moins 85 millions d'euros en

cas de réalisation d'opérations de croissance externe, ainsi qu'un objectif de marge d'EBITDA de l'ordre de 25%.

Le 6 février 2024, à l'occasion de l'annonce de ses résultats annuels, le Groupe a annoncé un décalage à 2027 de ses objectifs de rentabilité, compte tenu des investissements prévus sur son nouveau site de production à Valence (voir "Événements post-clôture" ci-après) afin d'assurer la montée en puissance de son outil industriel.

A la date du présent rapport, les objectifs financiers du Groupe sont donc les suivants :

- 2025 : Atteinte d'un chiffre d'affaires d'au moins 85 millions d'euros ;
- 2027 : Atteinte d'un niveau de marge d'EBITDA de l'ordre de 25%.

3.1.3. Evènements post-clôture

3.1.3.1. Evénements post-clôture opérationnels

Le 6 février 2024, le Groupe a annoncé la signature d'un accord définitif avec le groupe Givaudan concernant l'acquisition de Naturex Iberian Partners (site industriel de Givaudan à Valence, en Espagne). Le site est spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition, et de la cosmétique.

Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination de ses pôles d'activités "Santé, Beauté et Nutrition". A noter qu'il est prévu que l'activité de production des ingrédients marins menée pour le groupe Givaudan se poursuive sous la forme d'un partenariat long-terme. 47 collaborateurs composant les équipes du site de Valence viendront également renforcer les effectifs et le savoir-faire de Groupe Berkem dans le cadre de cette opération.

L'acquisition sera financée à 100% par la ligne de Crédit de Croissance Externe contractée par le Groupe le 26 juillet 2022. Le transfert de propriété des actions devrait être réalisé le 31 mai 2024.

3.1.3.2. Evénements post-clôture de nature juridique

Le 23 février 2024, le Conseil d'administration de la Société a, sur proposition du Président Directeur Général, décidé de procéder à la nomination de Monsieur Anthony LABRUGNAS et de Madame Sabine DEJEAN-LAFOREST en qualité de Directeurs Généraux Délégués de la société Groupe Berkem, sans limitation de durée.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.1.4. Activité en matière de recherche et développement

La Recherche et Développement est au cœur de la stratégie d'innovation du Groupe.

Innovations Adkalis : reconnaissances des scientifiques d'Asie Pacifique

Pour sa 14^{ème} édition, le congrès scientifique Pacific RIM Termite Research Group (PRTRG) s'est déroulé à Bangkok en Thaïlande les 2 et 3 mars 2023. Il a rassemblé les spécialistes de la lutte contre les termites de la zone Asie Pacifique qui couvre le triangle Etats-Unis – Chine – Australie. Le Groupe Berkem y a présentés ses travaux de recherche aux experts scientifiques, industriels et professionnels utilisateurs de la région.

Pour la première fois sponsor de l'événement, Adkalis a participé à deux conférences et quatre posters, accompagnés de ses partenaires scientifiques :

- Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a présenté les résultats des tests de performance des barrières 100% biosourcées réalisées sur les termites tropicaux du Japon et des Etats-Unis.
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a exposé ses résultats des tests d'efficacité des produits Adkalis formulés avec un booster végétal, réalisés sur les termites tropicaux en conditions réelles, c'est-à-dire en pleine forêt.
- L'institut de l'île de la Réunion, l'Université de Malaisie et le CIRAD ont présenté les nouvelles générations de produits Adkalis formulés avec booster végétal, et les manipulations de laboratoires qui ouvrent la discussion à d'autres applications que les traitements anti-termites.

D'un point de vue réglementation des produits anti-termites vis-à-vis de la santé et de l'environnement, l'Asie Pacifique a beaucoup de retard par rapport à l'Europe. C'est pourquoi l'usage innovant d'actifs biosourcés suscite un fort intérêt dans la communauté scientifique locale qui voit le Groupe Berkem comme un acteur clé de la chimie responsable et durable. L'approbation des scientifiques joue un rôle capital dans la légitimité des nouvelles demandes d'AMM, fers de lance de la transition.

Tests d'efficacité in vitro

Pour servir les besoins du marché des nutraceutiques, le département R&D du Groupe Berkem a fait le choix stratégique d'incrémenter le niveau de compétence de son laboratoire d'objectivation de Gardonne. Pour la première fois, l'équipe R&D a mis en place un protocole d'études biologiques in vitro qui va permettre de prouver scientifiquement l'effet apaisant d'actifs d'origines végétales sur des cellules de la gorge.

Situés à mi-chemin entre les études bibliographiques et les essais externes officiels, les tests in vitro vont permettre au Groupe d'accélérer son processus de mise sur le marché de nouveaux actifs à destination des nutraceutiques.

Vers une nouvelle génération de résines alkydes

Le site industriel de La Teste-de-Buch qui fabrique quasi-exclusivement des résines en phase solvantée, étudie actuellement la technologie des résines alkydes en phase aqueuse. Si l'objectif à long terme serait de transposer cette technologie à l'échelle industrielle, il s'avère indispensable d'en maîtriser d'abord la synthèse en laboratoire. Pour cela, le laboratoire de R&D de Lixol a investi dans un poste de travail entièrement dédié. En s'offrant la possibilité de produire des résines dont la teneur en composés organiques volatiles est moindre, Lixol a fait à ses marchés la promesse d'une nouvelle génération des résines alkydes, complémentaires et toujours plus vertueuses.

Plus de capacité pour plus de réactivité

Pour gagner en réactivité face aux besoins des marchés et à la demande client, le laboratoire de Gardonne avait tout intérêt à accélérer le temps de réponse de ses études. C'est chose faite, grâce à l'installation de nouveaux équipements qui vont agir sur trois critères déterminants :

- Le temps de séchage : diminution drastique grâce à l'installation d'un lyophilisateur ;
- La taille des lots : augmentation notable grâce à la mise en place d'une centrifugeuse à gros volume ;
- La simultanéité des opérations : expériences menées de front grâce à de nouvelles rampes de Soxhelt.

En augmentant la capacité de son laboratoire d'objectivation, Groupe Berkem accélère le développement de ses produits de gamme, ainsi que le travail à façon.

Le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche, du Crédit Impôt Innovation et d'autres subventions pour un montant de 955€ en 2023.

L'objectif des équipes R&D du Groupe est de maintenir une innovation permanente pour enrichir l'ensemble des gammes du Groupe par des produits intégrant des composés issus de l'extraction végétale, de proposer des produits à très forte valeur ajoutée (notamment dans le cadre de développements spécifiques ou de démarche de co-développement avec les clients pour conforter des relations commerciales à long terme) et d'anticiper les évolutions des marchés.

3.1.5. Succursales

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait de 3 établissements secondaires :

Raison sociale	Adresse
BERKEM DEVELOPPEMENT	643 route de Gageac, 24680 Gardonne
BERKEM DEVELOPPEMENT	53 avenue d'Orléans, 28000 Chartres
BERKEM DEVELOPPEMENT	525 boulevard de l'Industrie, 33260 La-Teste-de-Buch

3.1.6. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Compte de résultat par Natures

<i>en k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	51 944	51 566
Autres produits de l'activité	1 928	1
Achats consommés	-22 668	-26 639
Charges externes	-13 171	-10 964
Charges de personnel	-12 128	-14 481
Impôts et taxes	-656	-583
Dotations aux amortissements	-4 076	-3 394
Dotations aux dépréciations et provisions	-313	-1 361
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-543	3 026
Autres produits et charges d'exploitation	1 247	3 983
Résultat opérationnel courant	1 564	1 154
Autres produits et charges opérationnels	993	-1 682
Résultat opérationnel	2 557	-527
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	4
Coût de l'endettement financier brut	-1 936	-812
Coût de l'endettement financier net	-1 915	-808
Autres produits et charges financiers	-27	-63
Résultat avant impôt	615	-1 398
Impôts sur les bénéfices	-248	-169
Résultat après impôt	367	-1 567
Résultat net total	367	-1 567

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 0,7% en 2023 à 51,9 M€.

Le Pôle Santé, Beauté & Nutrition contribue pour 34% (vs 31% en 2022). Il a progressé de 12,7% en 2023, porté notamment par le marché de la cosmétique et le travail à façon.

Le Pôle Construction et Matériaux représente 42% du CA groupe (contre 46% en 2022). Il a vu son CA diminuer de 9,1%. Ces difficultés sont liées au secteur même de l'activité de la construction en France en 2023 et à la baisse des volumes de bois à traiter en Europe de l'est, notamment du fait des conséquences de la crise en Ukraine.

Le Pôle Hygiène et Protection représente 21% du CA consolidé, comme en 2022 (22%). Son CA a diminué de 3,7% dans un contexte de marché difficile.

La croissance du CA sur le pôle Industrie provient de l'acquisition de la société Biopress au 1^{er} avril 2023.

	2023		2022	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
Santé Beauté Nutrition	17 821	34%	15 809	31%
Matériaux Construction	21 798	42%	23 975	46%
Hygiène Protection	10 981	21%	11 401	22%
Industrie	1 345	3%	188	0%
Divers			192	0%
TOTAL	51 944		51 566	

L'export représente 28% du CA consolidé en 2023 contre 26,7% en 2022.

Marge Brute globale

Le taux de marge brute est passé de 57,3% en 2022 à 59%. Cela est le résultat des efforts menés au niveau des équipes commerciales et des achats à compter du second semestre 2022 pour améliorer les marges, et inclut également la vente des droits ARENH pour un montant d'environ 1M€. En valeur absolue, la marge brute a progressé de 9,7%, pour une progression de CA de 0,7%.

Charges externes

Les charges externes ont augmenté de 20,1% sur l'exercice. Les principaux postes ayant augmenté sont ceux liés :

- au commerce : les frais de salon, communication et frais de déplacement afin de porter la croissance organique et faire concrétiser les investissements de capacité réalisés par le groupe sur les dernières années ;
- à la maintenance : les frais de maintenance ont augmenté corrélativement à l'augmentation de l'outil de production ;
- à un accroissement des efforts de R&D ;
- l'ensemble des charges touchées par l'inflation, transport, énergie, assurance.

Charges de personnel

La masse salariale (retraité du plan d'AGA 2022) a augmenté de 9,2% sous l'effet des efforts de recrutement (+15,2% d'effectifs), notamment au niveau des équipes commerciales, de hausses dues pour partie à l'inflation.

Résultat Financier

Le résultat financier s'est fortement dégradé pour passer de -808 K€ à -1 915 K€ du fait de la hausse des taux d'intérêt et de la hausse de l'endettement du groupe en 2023.

3.1.7. Indicateurs clefs de performance de nature financière et de nature non financière

La performance financière du Groupe est suivie de la manière suivante :

- de manière continue en ce qui concerne le chiffre d'affaires tant par entité que par client ;
- des soldes intermédiaires de gestion mensuels sont réalisés par entités et agrégés ;
- chaque mois un *reporting* est établi par société avec les informations suivantes :
 - o chiffre d'affaires et marge par client, par commercial et par produits ;
 - o évolution des prix de revient industriel (PRI)¹ et évolution des coûts des matières premières.

Chaque production externalise un PRI qui est suivi par les responsables de production.

Les prix d'achats des matières sont analysés et suivis. En cas d'annonce d'une augmentation future par un fournisseur, le Groupe analyse tout de suite l'impact sur ses PRI et tente, le cas échéant, de trouver une substitution ou une solution alternative pour en limiter l'impact.

L'EBITDA, la marge d'EBITDA et l'EBE² sont également suivis.

L'EBE exclut les "autres produits" et les "autres charges d'exploitation" qui sont inclus dans le calcul de l'EBITDA.

Dans le cadre de la contraction d'un contrat de dette senior auprès d'un pool bancaire constitué de 6 établissements, le Groupe doit respecter des ratios financiers. Conformément aux termes de ce contrat l'EBITDA du Groupe, ressort à 5,95 M€ en 2023 contre 6,2 M€ en 2022. Les deux ratios (ratio de levier financier et ratio de couverture du service de la dette) sont tous deux respectés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.1.8. Principaux facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

¹ Le prix de revient industriel est le coût de production comprenant :

- les consommations de matières premières, produits semi-finis et emballages ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- les amortissements des biens concourant à la production ;
- auxquels un coefficient de structure est appliqué in fine.

² L'excédent brut d'exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements ni la politique de financement du Groupe.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques relatives à l'activité du Groupe			
• Risques d'échec dans le développement ou la commercialisation de nouveaux produits	Moyen	Elevé	Elevé
• Risques industriels	Faible	Elevé	Elevé
- Risques de survenance d'un accident industriel majeur	Faible	Elevé	Elevé
- Risques de pollution sur un site, lors du stockage d'un produit ou de son transport et de son impact pour la santé et l'environnement de produits dangereux	Faible	Elevé	Elevé
• Risques de défaut d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières	Moyen	Moyen	Moyen
• Risques de dépendance vis-à-vis des clients	Faible	Moyen	Moyen
• Risques de non-conformité des produits	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à l'organisation du Groupe			
• Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	Moyen	Moyen	Moyen
• Risques liés à la croissance organique du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen
• Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels	Faible	Elevé	Moyen
• Risques de dépendance à l'égard de collaborateurs clés	Moyen	Faible	Moyen
Risques réglementaires et juridiques			
• Risques de perte des autorisations d'exploitation et mise sur le marché	Faible	Elevé	Elevé
• Risques liés à la propriété intellectuelle et aux savoir-faire du Groupe	Faible	Elevé	Elevé
• Risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits	Faible	Elevé	Elevé
• Risques liés aux différentes réglementations internationales et locales dont le Groupe dépend et à leurs possibles évolutions	Moyen	Moyen	Elevé
• Risques de défaillance de la couverture d'assurance	Faible	Moyen	Moyen

Risques financiers			
• Risque de liquidité	Faible	Elevé	Elevé

(1) A ce jour, des stocks et des engagements tarifaires ont été sécurisés pour les mois à venir.

(2) La Société reste cependant vigilante concernant le contexte d'inflation et de renchérissement des prix de l'énergie et leurs répercussions sur la consommation, ainsi que sur les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022.

Le lecteur est invité à se reporter à la présentation détaillée des facteurs de risque pouvant l'affecter à la Section 3 " Facteurs de risques" du Document d'Enregistrement et à la Section 2 "Facteurs de risque liés à l'Offre" de la Note d'Opération établis à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société en 2021. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société. Le Groupe attire également l'attention du lecteur sur les facteurs de risques exposés ci-après.

3.1.9. Filiales et participations

3.1.9.1. Activité des filiales et participations

Jusqu'au 31 décembre 2023, la Société comptait quatre filiales opérationnelles historiques et principales : Berkem, Adkalis, Lixol et Eurolyo. Conformément aux annonces faites le 21 juin 2023, aux termes d'opérations de fusions absorptions simplifiée intervenues au cours de l'exercice 2023, ces quatre sociétés ont été regroupées au sein leur société mère Berkem Développement, filiale à 100% de Groupe Berkem. L'opération a consisté dans un premier temps en l'absorption par la société Berkem de sa filiale Eurolyo, puis de l'absorption par la société Berkem Développement des sociétés Berkem, Lixol et Adkalis.

Par cette restructuration interne, le Groupe Berkem entend simplifier son organisation et optimiser les interactions entre ses différents services. Sur le plan comptable, les fusions ont été réalisées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

En conséquence, à la date du présent document, le Groupe comporte trois filiales opérationnelles principales.

3.1.9.1.1. Berkem Développement

Berkem Développement est historiquement la holding animatrice du groupe. Elle supporte des services centraux comme l'IT, les achats, la comptabilité, les finances, le réglementaire et certaines fonctions de Direction. Jusqu'au 31 décembre 2023, les revenus de Berkem Développement étaient uniquement des revenus intra-groupe : management fees, rémunération de présidence, location de véhicules (les financements de toute la flotte de véhicules étant portés par Berkem Développement sous forme de crédit-bail) et refacturations des frais financiers (la majorité des financements du Groupe étant portés par Berkem Développement).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les activités opérationnelles principales du Groupe sont également portées par Berkem Développement et organisées en quatre pôles d'activités.

Pôle Construction & Matériaux

Le Pôle Construction & Matériaux concentre les activités de formulation de solutions de protection, décoration et entretien des bois et matériaux à tous les stades de la vie des bâtiments et des matériaux de construction.

L'activité Construction & Matériaux devrait tirer son épingle du jeu en 2024 grâce au lancement d'un antifongique innovant et grâce au développement commercial des gammes de résines alkydes. Expert historique du secteur, le Groupe Berkem a su identifier les possibilités en termes d'innovation technologique qu'offre le nouveau marché de la protection des panneaux isolants naturels. Il lancera, courant 2024, une nouvelle solution biocide remarquable par sa composition en extraits végétaux et sa connectique. Cette combinaison, issue de la R&D du Groupe, confère à ce nouveau biocide une avance technologique considérable.

Côté production de résines alkydes, après deux ans de travaux d'envergure, place aux commandes. Les actions de développement commercial réalisées en 2023 en France, en Espagne, au Portugal, au Benelux, en Allemagne, en Angleterre et en Scandinavie, devront se concrétiser en 2024 par un remplissage progressif des nouvelles capacités de production.

Pôle Santé, Beauté & Nutrition

Le Pôle Santé, Beauté & Nutrition élabore des actifs végétaux à visée cosmétique, nutraceutique et agroalimentaire.

En 2024, l'attention sera évidemment portée sur les trois segments phares du pôle, avec des objectifs propres à chacun.

Considérés comme une priorité, au vu des ambitions et des investissements consentis, en 2024, les compléments alimentaires devront faire l'objet d'un travail commercial offensif en Amérique du Nord et en Europe. Les équipes commerciales sont lancées, les salons professionnels internationaux en préparation. Tandis qu'un portefeuille de nouveautés important se prépare au sein des laboratoires de biologie, le marketing devra repenser la stratégie de marque, et le commerce passer massivement commande des quatre références dédiées à la santé digestive.

La transformation de réseau de distribution international des ingrédients cosmétiques, initiée il y a seulement un an, est quasiment aboutie. Pour qu'elle porte ses fruits, en 2024, les équipes devront passer du temps avec les partenaires pour les former et les accompagner sur le terrain. Il est nécessaire que cette structure devienne pleinement opérationnelle pour permettre au Groupe de commercialiser ses ingrédients cosmétiques partout dans le monde.

Pôle Hygiène & Protection

Le Pôle Hygiène & Protection produit des solutions dédiées à la protection des hommes, des denrées et des produits contre les nuisibles et les dégradations de type champignons.

La lutte anti-termite et la protection agricole ont été élues priorités 2024 du pôle Hygiène et Protection. Déjà autorisé à la vente en France, dans les DROM COM et à Singapour, le piège connecté Novaterm sera cette année un des objectifs prioritaires du commerce. En direct ou via des partenaires de distribution, l'enjeu sera de prendre des parts de marché aux solutions chimiques curatives qui occupent plus de 70% du marché. Le développement de cette double innovation dans la lutte anti-termite est d'ambition internationale : 2024 sera l'année du Japon et de la Thaïlande, têtes de liste des autorisations de mise sur le marché à venir.

Second axe de développement : la protection des cultures agricoles par des solutions antifongiques et anti-insecticides d'origine végétale capables de booster l'efficacité des pesticides. Le développement d'une gamme phytopharmaceutique est en cours et les premiers résultats d'efficacité de Revesprotect sont notamment très encourageants. En attendant les résultats définitifs, le commerce doit mettre à profit 2024 pour préparer les marchés à cette innovation, notamment le secteur viticole dont les attentes sont nombreuses. Sans limite de développement géographique, les grandes zones cibles seront l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Pôle Industrie

Le Pôle Industrie regroupe les activités de synthèse de résines pour les marchés des encres d'imprimerie, ou encore d'huiles végétales techniques et solutions pour les marchés de l'adhésif, du marquage routier, etc.

Parent pauvre de la stratégie marketing du Groupe, le Pôle Industrie fera l'objet, en 2024, d'une réflexion approfondie. En toute cohérence avec la mission de l'entreprise et son positionnement sur les marchés spécialisés, l'analyse prospective portera sur l'identification de segments de marchés à potentiel, comme pourraient l'être les bitumes et les lubrifiants végétaux. L'objectif est de construire une offre packagée de solutions technologiques, notamment d'origine végétale, présentant un intérêt pour ces marchés.

Il va de soi que l'offre Industrie intégrera les résines alkydes dont certaines répondent aux besoins des fabricants de peintures industrielles (pour les poutres métalliques, meubles en métal...). L'augmentation de la capacité industrielle du site de La Teste-de-Buch, acquise en 2023, va permettre de dynamiser activement la production de ces références pour adresser courant 2024 le marché européen dont les besoins sont identifiés.

3.1.9.1.2. Biopress

Située dans le Lot-et-Garonne depuis sa création en 1987 et installée dans la commune de Tonneins depuis 1991, Biopress, pour ses capacités de transformation, est historiquement la plus grande huilerie 100% biologique de France. Les principales activités de la société s'articulent autour de la production et du conditionnement d'une gamme d'huiles destinées aux industriels et aux transformateurs. La société est en mesure de conditionner environ un million de litres d'huiles par an, celle-ci étant composée à 80% de matières premières originaires du Sud-Ouest de la France. Fort d'un effectif de 11 collaborateurs, Biopress distribue également une large variété de coproduits de l'huilerie, tels que les tourteaux destinés à l'alimentation animale, les lécithines ou encore les protéines végétales, pouvant être valorisés sur des secteurs d'activité aussi divers que le bâtiment, la cosmétique, la nutraceutique et surtout l'agroalimentaire.

Au vu des standards du marché européen des protéines texturées, le commerce recommande de faire évoluer la gamme Biopress sur certains critères. Si l'offre actuelle a sans conteste sa place sur le marché, il n'en demeure pas moins que des optimisations en termes de consistance et de couleur faciliteront l'atteinte de certains segments et donc le développement de Biopress.

3.1.9.1.3. i.Bioceuticals

i.Bioceuticals est le fournisseur exclusif en Amérique du Nord des OPC et de l'extrait d'écorce de pin français du néerlandais INC (International Nutrition Company).

Les ingrédients OPC sont la résultante d'une série de découvertes scientifiques significatives dans le domaine de la santé et de la nutrition par le professeur Masquellier, ainsi que d'un vaste corpus scientifique s'étendant sur plus de 70 ans. Ce sont les seuls ingrédients OPCs identiques à ceux découverts par le professeur Masquellier, qui respectent ses normes rigoureuses, ses recherches scientifiques approfondies et des méthodes de production brevetées.

3.1.9.2. Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé les opérations de prises de participations et de prises de participation suivantes :

- Le 16 février 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société américaine i.Bioceuticals, distributeur nord-américain exclusif des composés naturels issus de pépins de raisins et d'écorce de pin du groupe néerlandais INC, fournissant des compositions spécifiques d'OPC.

- Le 1^{er} avril 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100% du capital et des droits de votes de la société Biopress, société par actions simplifiée au capital de 622.700 euros, dont le siège social est situé 2 rue Edouard Branly, 47400 Tonneins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Agen sous le numéro 351 775 523, société spécialisée dans la production et le conditionnement d'une gamme d'huiles destinées aux industriels et aux transformateurs.

Se reporter en note 2.1.1 aux états financiers consolidés pour plus de détails.

3.1.9.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES

3.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé aux actionnaires de la Société d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34.405 euros, en totalité au poste "Réserve légale" qui sera ainsi porté après affectation à un solde créditeur de 34.405 euros.

3.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	0 €	1.061.101,50 €	0 €
Non éligibilité à l'abattement de 40%	0 €	0 €	0 €

3.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ne font apparaître aucune dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

3.2.4. Délai de paiement clients et fournisseurs

	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	0j	1 à 30j	31 à 60j	61j à 90	plus de 90j	Total 1j et plus	0j	1 à 30j	31 à 60j	61j à 90	plus de 90j	Total 1j et plus
Nb de factures	12	3	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0
Montant factures (TTC)	162 958	102 784	0	0	0	102 784	249 427	0	0	0	0	0
% des achats	8%	5%	0%	0%	0%	5%						
% du CA							7%	0%	0%	0%	0%	0%

3.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En €	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	100	50.100	39.791.306	39.791.306	39.977.217
Nombre d'actions ordinaires existantes	100	50.100	17.685.025	17.685.025	17.767.652
Nombre d'actions à dividende prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	1.191.628	2.867.990	3 026 683
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.688	-6.374	-418.543	-1.126.449	289 713
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-766.668	-4 800
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.688	-6.374	-1.006.543	-448.342	34 405
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-26.88	-0,13	-0.06	-0.06	0.01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-26.88	-0,13	-0.06	-0.06	0.01
Dividende distribué à chaque action	-	-	0,06	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	4	4	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

3.2.6. Prêts inter-entreprises

Une convention de trésorerie avait été signée le 1^{er} janvier 2014 entre la société Berkem Développement et ses filiales en vue de favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou la couverture des besoins de trésorerie, appréciés globalement au niveau du Groupe.

Cette convention de trésorerie a fait l'objet d'un avenant en date du 8 mars 2021, date à laquelle Groupe Berkem a acquis les titres de la société Berkem Développement. Cet avenant, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2022, maintenait la société Berkem Développement en tant que société centralisatrice.

Par avenant à la convention de trésorerie initiale en date du 1^{er} janvier 2023, il a été décidé d'inclure la société Berkem Inc., filiale à 100% de la société Berkem Développement, dans le périmètre de la convention de la trésorerie.

A la suite de l'acquisition de la société Biopress par la société Berkem Développement, en date du 31 mars 2023, les parties ont annexé un avenant à la convention de trésorerie initiale le 1^{er} juin 2023 afin d'inclure la société Biopress dans le périmètre de la Convention.

A l'occasion de la prise d'effet de l'absorption de la société Eurokyo par la société Berkem le 30 novembre 2023, puis des sociétés Berkem, Lixol et Adkalis par la société Berkem Développement le 31 décembre 2023, ces filiales ont quitté le périmètre de la convention en raison de leur dissolution.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de la convention inclut les sociétés Berkem Développement, Groupe Berkem, Berkem Inc. et Biopress.

Les intérêts de la société Groupe Berkem, calculés mensuellement, sur la base des flux journaliers de l'exercice 2023, facturé au 31 décembre 2023 et réglés en 2024, constituent un produit de 893.823 euros.

3.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3.3. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION

3.3.1. Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président : Olivier FAHY
Administrateurs : Stanislas FAHY
Thierry LAMBERT (Administrateur indépendant)
Michael WOOD (Administrateur indépendant)
Alessandro BASCELLI (Administrateur indépendant)
Karen LE CANNU (Administrateur indépendant)

- **Olivier Fahy : Président du conseil d'administration et directeur général**

	<p>Après des études à l'Ecole de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1986, Olivier Fahy a démarré sa carrière dans l'industrie de la peinture bâtiment. Il a créé sa première entreprise de grossiste en peinture en 1988 en région Parisienne, qu'il a ensuite revendu. Après un bref passage comme commercial Export dans un laboratoire pharmaceutique, il a intégré un cabinet d'Expertise Industriel, le Cabinet Roux-Herr, où il a accompli des missions auprès de grands comptes industriels et bancaires dans le cadre de cession ou de reprise d'actifs corporels.</p> <p>Considérant que l'on peut s'appliquer à soi-même ce que l'on peut conseiller, Olivier Fahy a participé en 1993 à la reprise de la société SARPAP devenu ensuite Berkem.</p> <p>Salarié dès 1996 de Berkem, puis Directeur Général en 2001, puis PDG et principal actionnaire en 2008, Olivier Fahy a accompagné les équipes dans la croissance de Berkem, et de moins d'un million de chiffres d'affaires hors taxes en 1993, Berkem a été amenée aujourd'hui à un petit groupe de plus de 150 personnes, réalisant un peu plus de 40 millions d'euros de chiffres d'affaires hors taxes.</p>
---	--

- **Stanislas Fahy : Administrateur**

	<p>Titulaire d'un Bachelor en Commerce International de Neoma Business School et d'un Master of Science in Sustainability Management de l'ESCP Europe, Stanislas Fahy est aujourd'hui responsable du développement de solutions informatiques dans une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets du BTP.</p> <p>Outre le développement de projets innovants, Stanislas Fahy participe activement à la construction de partenariats avec les acteurs du marché du recyclage des terres et des déchets du bâtiment en coordination avec de nombreux acteurs économiques différents.</p>
---	--

- **Thierry Lambert : Administrateur indépendant**

	<p>Après des études bancaires (ITB et CESB), Thierry Lambert poursuit une carrière de cadre bancaire au sein de la BNP où il exerce différentes responsabilités de direction de sièges puis de responsable adjoint Marketing Entreprises au sein de la Direction Centrale des réseaux métropolitains.</p> <p>En 1989, il quitte la banque pour Pikarome, entreprise de condiments (vinaigre, moutarde) en tant que DGA, et crée une filiale de culture et conditionnement de cornichons au Maroc.</p> <p>A partir de 1992, il participe aux côtés de Jacques Dikansky à la création de Naturex, entreprise de production (extraction, formulation) d'ingrédients naturels destinés principalement aux industries agro-alimentaire, nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique à partir de plantes sauvages ou cultivées provenant</p>
---	--

	<p>de la terre entière ; Il sera Directeur Général Délégué de la société puis son PDG de 2012 à 2015.</p> <p>Il introduit en Bourse la société dès 1996 et procède à différentes levées de fonds par le biais d'augmentations de capital sur le marché. Ces levées de fonds permettront de financer un ambitieux programme d'acquisitions (une dizaine entre 1997 et 2014) qui renforcera le caractère international de l'entreprise, très présente en particulier aux USA où il passera le plus clair de son temps pendant plusieurs années.</p> <p>Présente dans une quinzaine de pays sous formes d'implantations industrielles ou commerciales, l'entreprise qui réalise plusieurs centaines de millions d'euros de CA lors du départ en retraite de Thierry LAMBERT sera ultérieurement vendue à Givaudan.</p>
--	---

- **Michael Wood : Administrateur indépendant**

	<p>Mike Wood possède une solide expérience dans l'industrie alimentaire après avoir occupé des postes de direction dans le domaine de la sécurité alimentaire. En outre, il apporte avec lui une expérience dans le développement de solutions clientèles innovantes.</p> <p>En tant que Head of Company Standards dans un groupe national de supermarchés au Royaume-Uni, Mike Wood a dirigé des équipes qui ont participé à l'amélioration des normes en matière d'alimentation, de sécurité et de protection des consommateurs. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein du géant international de la vente au détail, Tesco stores ltd, avant d'être Head of Innovation & Field Support pour le leader mondial de la lutte antiparasitaire et des services d'hygiène - Rentokil Initial plc. Il dirige aujourd'hui l'équipe Sécurité Alimentaire et Sanitaire du plus important grossiste alimentaire du Royaume-Uni.</p> <p>Mike Wood est titulaire d'un BSc Hons en santé environnementale et d'un MSC en sécurité et contrôle alimentaire.</p>
--	--

- **Alessandro Bascelli : Administrateur indépendant**

	<p>Alessandro Bascelli a consacré 40 ans de sa vie professionnelle au développement d'entreprises sur des marchés étrangers.</p> <p>En 1983, il est diplômé en langues modernes et littératures (anglais – allemand) et débute sa carrière en tant que programmeur de production chez Delta SPA, entreprise industrielle fabriquant des semelles pour chaussures en polyuréthane. Il acquiert au sein de cette dernière une expertise en matière de ventes auprès des marchés américains et canadiens et développe, en parallèle, une approche de vente reposant sur la qualité des produits et du service après-vente y afférent. C'est cette approche qu'Alessandro Bascelli perfectionnera et poursuivra tout a long de sa carrière.</p> <p>En 1992, il rejoint en tant que directeur des exportations Italtacco SRL, entreprise industrielle opérant également sur le secteur des</p>
---	---

	<p>semelles avec une expertise spécifique dans le mélange chimique thermoplastique. Alessandro Bascelli participera au développement du marché à l'export de cette entreprise. Ses fonctions l'amèneront à se rendre fréquemment dans de nombreux pays afin notamment de promouvoir la qualité des produits et de l'entreprise. Alessandro Bascelli participera également à la création d'une unité de production au Mexique.</p> <p>Alessandro Bascelli décide en 2003 de rejoindre ICA SPA, entreprise spécialisée dans le revêtement de bois, en tant que directeur des exportations. Bien qu'opérant sur un secteur différent, Alessandro Bascelli appliquera son approche et l'expertise acquise, notamment son approche multiculturelle, afin de développer le département des exportations qui passera de 8 à 30 employés à la fin de sa carrière avec une présence dans de nombreux pays, notamment en Espagne, Allemagne, Pologne, Etats-Unis et Chine.</p>
--	--

- **Karen le Cannu : Administrateur indépendant**

	<p>Karen le Cannu, administratrice du Groupe Berkem, est britannique et française. Elle est la fondatrice d'Aurrera Communications qui accompagne les dirigeants et les sociétés dans leur communication en anglais, en français et en allemand.</p> <p>Elle a 20 ans d'expérience dans le conseil et le soutien aux chefs d'entreprise, aux investisseurs internationaux et aux décideurs publics au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.</p> <p>Son expérience comprend des postes de direction dans des agences de communication de premier plan à Londres et à New York, ainsi qu'un poste de direction mondiale chez HSBC, où elle était responsable de la communication externe de la banque d'investissement. Karen a commencé sa carrière à la Banque d'Angleterre en tant que conseillère en matière de politique et d'opérations pour les paiements de grande valeur, la gestion de crise et les marchés financiers.</p> <p>Karen est diplômée de l'université de Manchester en études européennes et langues modernes.</p>
--	--

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président-Directeur général. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 2 fois aux dates listées ci-après.

Dates de réunion du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
16 mai 2023	6	100%
20 octobre 2023	6	100%

3.3.2. Les comités

A la date du présent rapport, la Société a mis en place, par décision du Conseil d'administration du 8 avril 2021, un comité d'audit pour une durée illimitée.

Lors de sa réunion du 8 avril 2021, le Conseil d'administration de la Société a nommé en qualité de premiers membres du Comité d'audit :

- Monsieur Thierry LAMBERT, administrateur indépendant, également Président du Comité d'audit ; et
- Monsieur Stanislas FAHY.

La mission du Comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil d'administration à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité et à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les Commissaires aux comptes de leur mission. À ce titre, le Comité d'audit émet des avis, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

3.3.3. La Direction

La direction générale de la Société est assurée par un Président Directeur Général (Monsieur Olivier FAHY), la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général n'étant pas envisagée à la date du présent rapport.

Le 23 février 2024, le Conseil d'administration de la Société a, sur proposition du Président Directeur Général, décidé de procéder à la nomination de Monsieur Anthony LABRUGNAS et de Madame Sabine DEJEAN-LAFOREST en qualité de Directeurs Généraux Délégués de la société Groupe Berkem, sans limitation de durée.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.3.4. Mandat des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PWC AUDIT

Représentée par Monsieur Antoine PRIOLLAUD et Monsieur Gaël COLABELLA

179 cours Médoc CS 30008, 33070 Bordeaux

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

DEIXIS SAS

Représentée par Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX

4 bis chemin de la Croisière, 33550 Le Tourne

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Commissaires aux comptes suppléants

LEMPEREUR & ASSOCIES EXPERTISES SARL

225 rue d'Angoulême 24000 Périgueux

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3.5. Gouvernance de la Société

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext *Growth* Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com/>).

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date du présent document.

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Non adoptée
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des « membres du Conseil »		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
Le pouvoir exécutif		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ		X
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

La Société considère en particulier qu'elle ne se trouve pas en conformité avec les recommandations suivantes :

- R 5 « *Formation des « membres du Conseil »* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas prévu de plan de formation triennal. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois afin de prévoir un plan de formation adapté aux spécificités de la Société.

- R 8 « *Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un conseil réuni en formation de comité RSE est notamment étudiée. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois.
- R9 « *Mise en place d'un règlement intérieur du conseil* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur dont son Conseil d'administration s'est doté le 8 avril 2021, ne jugeant pas cette publication opportune pour le moment.
- R11 « *Durée des mandats des membres du conseil* » : A ce jour, la Société ne juge pas opportun de mettre en place un renouvellement échelonné des administrateurs compte tenu de sa taille et du nombre d'administrateurs composant son Conseil d'administration. En fonction de l'évolution de la composition de sa gouvernance, la Société appréciera l'opportunité de soumettre à ses actionnaires des propositions de renouvellement échelonné de ses administrateurs.
- R13 « *Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil* » : A la date du présent rapport, le Conseil d'administration ne dispose que d'une faible antériorité de fonctionnement dans la mesure où ce dernier a été créé par suite de la transformation de la Société le 8 mars 2021. Le Conseil d'administration étudiera ultérieurement la mise en place d'une évaluation de ses travaux une fois que ce dernier disposera du recul suffisant pour arrêter une procédure qui lui est adaptée. Cette procédure devrait être mise en place au cours des 24 prochains mois.
- R16 : Le Groupe se conforme à cette recommandation excepté en ce qui concerne la publication du rapport d'équité. Cette publication n'est pas jugée opportune par la Société.
- R19 « *Indemnités de départ* » : Le Conseil d'administration de la Société n'a pas jugé opportun, à ce jour, de plafonner l'indemnité de départ susceptible d'être versée à Monsieur Olivier FAHY à deux ans de rémunération (fixe et variable) eu égard aux conditions spécifiques d'application de cette indemnité. L'indemnité de cessation des fonctions de Monsieur Olivier FAHY tient compte non seulement des modalités spécifiques de fixation de sa rémunération variable annuelle entièrement dépendante des performances du Groupe (pourcentage de l'excédent brut d'exploitation) impliquant que le cumul de sa rémunération fixe et variable servant de base à la détermination du montant indemnitaire puisse faire l'objet de variations importantes d'un exercice à l'autre. Le plafonnement du montant indemnité, selon le cas, à trois ans de rémunération (fixe et variable) est ainsi plus adapté. De même, ce plafonnement s'explique également par le fait que Monsieur Olivier FAHY ne dispose par ailleurs d'aucune indemnité conventionnelle ou clause de non-concurrence au titre de son contrat de travail venant éventuellement s'ajouter au montant indemnitaire arrêté par le Conseil d'administration.

3.3.6. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Groupe dispose des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière suivantes :

3.3.7.1. Organisation du département comptable et financier

La fonction financière est gérée en interne par le directeur financier. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable. Le Groupe est soucieux de préserver une séparation entre ses activités de production et de supervision des états financiers et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation des postes comptables complexes (engagements de retraites).

La paie est réalisée en interne et la revue fiscale est confiée à un expert-comptable.

Les comptes sociaux établis en normes françaises, produits avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable indépendant, sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes. Il en est de même pour les comptes consolidés établis conformément aux normes comptables IFRS telles qu'adoptées dans l'union européenne.

La Direction Financière reporte directement au Président Directeur Général.

3.3.7.2. Processus budgétaire et "reporting mensuel"

Le système comptable mis en place par le Groupe repose sur les normes comptables françaises. Le Groupe établit un budget annuel et un "reporting mensuel". Ces éléments sont présentés au Président Directeur Général ainsi qu'au Conseil d'administration en fonction de la périodicité de ses réunions. Le Groupe réalise un suivi budgétaire précis.

3.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE

3.4.1. Actionnariat au 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Société KENERCY	12.069.833	67,93%	24.079.371	80,86 %
M. Stanislas FAHY	1	0,00%	2	0,00%
Public	5.697.818	32,07 %	5.698.077	19,14 %
TOTAL	17.767.652	100,00%	29.777.450	100,00%

A la date du présent rapport, le capital de la Société s'élève à 39.977.217,00 euros et est divisé en 17.767.652 actions de 2,25 euros de valeur nominale, réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Société KENERCY	12.069.833	67,93%	24.139.666	80,90 %
M. Stanislas FAHY	1	0,00%	2	0,00%
Public	5.697.818	32,07 %	5.698.233	19,10 %
<i>Dont auto-détention</i>	<i>172.801</i>	<i>0,97%</i>	-	-
TOTAL	17.767.652	100,00%	29.837.901	100,00%

Par décision du 8 mars 2021, l'associé unique de la Société a institué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, au profit de toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2023, 12.009.538 actions détenues par la société Kenercy SARL, 1 action détenue par M. Stanislas FAHY et 259 actions détenues par le flottant bénéficiant du droit de vote double.

3.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Néant.

3.4.3. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, aucune action de la Société n'était détenue (i) par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans des plans d'épargne d'entreprise (PEE) prévus par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du code du travail, ni (ii) par des salariés ou anciens salariés de la Société des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances, ni (iii) par des salariés de la Société au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (article L. 3324-10 du code du travail).

Au 31 décembre 2023, 111.250 actions ont été attribuées à des salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce.

3.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

La Société a confié à TP ICAP (Europe) SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à compter du 10 janvier 2022.

Le contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions du cadre juridique en vigueur. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et a pour objet d'assurer la liquidité des actions Groupe Berkem, cotées sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM).

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 50 145 titres ;
- 93 541,17 € en espèces.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été exécutées :

- 706 transactions à l'achat pour un cours moyen de 3,33 euros
- 520 transactions à la vente pour un cours moyen de 3,47 euros

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 139 046 titres pour 463 568,85 euros à l'achat
- 115 398 titres pour 400 398,91 euros à la vente

Pour rappel, lors de la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 300 000 euros
- 0 action

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions prévues à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Le 8 décembre 2022, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions en perspective de futurs plans d'attribution gratuite d'actions. Ce programme de rachat d'actions sera réalisé conformément à la 14^{ème} Résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est réunie le 3 juin 2022. Groupe Berkem a confié à TP ICAP un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 178.000 actions, à un prix par action ne dépassant pas 30 euros.

3.4.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Néant.

3.4.6. Autocontrôle

Néant.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Olivier FAHY	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Président et Directeur Général Administrateur	KENERCY SARL : Gérant Berkem Développement : Président THENAIS Vaulx En Velin (SARL) : Gérant THENAIS Saint Hilaire De Loulay (SARL) : Gérant Alma (SCI) : Gérant
Monsieur Stanislas FAHY	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur	Néant
Monsieur Thierry LAMBERT	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Fytexia : Membre du comité stratégique
Monsieur Michael WOOD	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Néant
Monsieur Alessandro BASCELLI	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Néant
Madame Karen LE CANNU	Date de nomination : 3 juin 2022 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	Néant

4.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

- Contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY

Monsieur Olivier FAHY est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996 (initialement au sein de la société Berkem (suite à la fusion-absorption de la société SARPAP) puis de la société Berkem Développement). En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce et qu'a pu exercer Monsieur Olivier FAHY au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, et dans la mesure où la Société dispose désormais d'un rôle d'animation des sociétés du Groupe, l'équipe des cadres exécutifs salariés de Berkem Développement (incluant Monsieur Olivier FAHY au titre exclusivement de son contrat de travail suspendu de Directeur Adjoint à la Direction Générale) a été transférée, le 5 mars 2021, au sein de la Société dans le cadre de conventions tripartites de transfert volontaire conclues entre la Société, Berkem Développement et chaque salarié concerné.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le transfert conventionnel du contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY est demeuré sans incidence sur sa suspension.

- Autres conventions

Il existe également des transactions avec la société Kenercy, concernant notamment des loyers versés au titre de la location des locaux de Blanquefort et les refacturations par Kenercy de l'assurance.

4.3. REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Conformément à la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du Conseil d'administration du 26 avril 2024 relative à l'examen annuel réalisé conformément aux dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 26 avril 2024, le Conseil d'administration a constaté qu'aucune convention entrant dans le champ de l'article L.225-38 du Code de commerce ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et qu'aucune convention entrant dans le champ de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice.

4.4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 22 juin 2023 :

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé (valeur nominale en euros ⁽¹⁾)	Mise en œuvre des délégations de compétence/pouvoirs au cours de l'exercice 2023
<p>Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce <i>(Sixième résolution)</i></p>	18 mois	12.000.000 €	<p><i>Conseil d'administration du 20 octobre 2023 :</i> Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes <i>(Septième résolution)</i></p>	26 mois	<p>30.000.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>93.000.000 € pour les titres de créance</p>	
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public <i>(Huitième résolution)</i></p>	26 mois	<p>30.000.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>93.000.000 € pour les titres de créance</p>	
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans indication de bénéficiaires <i>(Neuvième résolution)</i></p>	26 mois	<p>30.000.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>93.000.000 € pour les titres de créance</p>	

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires <i>(Dixième résolution)</i>	18 mois	30.000.000 € pour les augmentations de capital 93.000.000 € pour les titres de créance	
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas <i>(Onzième résolution)</i>	30 jours suivants la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée	15% de l'émission initiale	
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions <i>(Treizième résolution)</i>	38 mois	10% du capital de la Société	
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions <i>(Quinzième résolution)</i>	18 mois	10% du capital par période de 24 mois	

(1) Aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des 7^{ème} à 11^{ème} et 13^{ème} Résolutions est fixé à trente millions d'euros (30.000.000 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des 7^{ème} à 11^{ème} et 13^{ème} Résolutions est fixé à quatre-vingt-treize millions d'euros (93.000.000 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant

précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.

4.7. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 10 mars 2021, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Olivier FAHY.

4.8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Néant.

5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	4 573 630	1 985 759	2 587 871	3 502 597
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 200	1 876	13 324	14 337
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	41 689 612		41 689 612	41 689 612
Créances rattachées à des participations	20 517 417		20 517 417	16 944 683
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	99 677	53 767	45 910	128 113
Prêts				
Autres immobilisations financières	93 885		93 885	729 278
ACTIF IMMOBILISÉ	66 989 421	2 041 402	64 948 019	63 008 620
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 293
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 370 121		2 370 121	1 671 169
Autres	1 901 050		1 901 050	3 294 712
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	469 795	143 240	326 555	129 244
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 544 909		3 544 909	4 208 649
Charges constatées d'avance	51 432		51 432	133 415
ACTIF CIRCULANT	8 337 308	143 240	8 194 067	9 440 482
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	75 326 729	2 184 642	73 142 087	72 449 102

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 39 977 217	39 977 217	39 791 306
Prime d'émission, de fusion, d'apport	30 568 618	31 202 870
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres	34 405	-448 342
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
CAPITAUX PROPRES	70 580 240	70 545 835
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
- Risques		
Provisions pour :		527 079
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		527 079
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit	500	483
Emprunts et dettes :	957 895	215 981
- Financières diverses		
- Financières diverses	413 015	240 140
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	540 436	919 585
- Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes :		
- Fiscales et sociales	650 000	
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
EMPRUNTS ET DETTES	2 561 847	1 376 188
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	73 142 087	72 449 102

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
- De biens				
Production vendue :				
- De services	3 026 683		3 026 683	2 867 990
Chiffre d'affaires net	3 026 683		3 026 683	2 867 990
- Stockée				
Production :				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			354 849	201 542
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			3	2
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 381 535	3 069 534
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			1 667 179	914 897
Impôts, taxes et versements assimilés			29 024	43 256
Salaires et traitements			1 105 950	1 338 043
Charges sociales			-12 317	1 005 060
- Amortissements sur immobilisations			915 739	915 589
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux :				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			120 110	122 707
CHARGES D'EXPLOITATION			3 825 687	4 339 551
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-444 152	-1 270 018
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			893 823	180 622
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			56 487	
Différences positives de change				4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			950 311	180 625
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			216 438	37 056
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change			9	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			216 446	37 056
RÉSULTAT FINANCIER			733 864	143 569
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			289 713	-1 126 449

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	47 824	2 953
Sur opérations en capital		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 824	2 953
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	307 931	91 515
Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	307 931	91 515
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-260 107	-88 561
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-4 800	-766 668
TOTAL DES PRODUITS	4 379 669	3 253 112
TOTAL DES CHARGES	4 345 264	3 701 454
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	34 405	-448 342

Règles et méthodes comptables

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les annexes présentées portent sur le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 73 142 187 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 34 405 euros.

Les comptes annuels ont été établis conformément avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC 2016- 07 du 4 novembre 2016, ANC 2018-07 et ANC 2020-05 du 4 juillet 2020 ;
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachées à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. À la clôture de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été mis en évidence.

Les frais d'augmentation de capital inhérents à l'opération d'introduction en bourse, ont été comptabilisés en frais d'établissement, et sont amortis prorata temporis sur une période linéaire de 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation : -
Agencements et aménagements des constructions 15 ans

Titres de participation, autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement *Valeurs*

mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

À la clôture 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été mis en évidence.

Contrat de liquidité et contrat de rachat d'actions

La société GROUPE BERKEM a conclu un contrat de liquidité et un contrat de rachat d'actions ayant entraînés la comptabilisation des titres et espèces versés au contrat.

	Clôture 2023	Clôture 2022
Contrat de liquidité – actions propres (brut)	99 677,07 €	165 169,29 €
Contrat de liquidité – espèces	93 541,11 €	58 522,15 €

Contrat de rachat d'actions – espèces	343,85 €	670 755,89 €
---------------------------------------	----------	--------------

La mise en œuvre d'un test de dépréciation des actions propres détenues au 31 décembre 2023 sur la base du cours de bourse, conduit à comptabiliser une dépréciation de 53 766,68 €, ramenant la valeur nette des actions propres détenues à 45 910,39 €. La société détenait à la clôture 2022 un total de 26 497 actions propres. A la clôture 2023, elle en détient 50 145. Ce montant est inférieur à 10 % du total des actions de la société.

Titres de participation

Le 12 février 2021, la société GROUPE BERKEM a bénéficié d'un apport en nature de 33 485 060 actions BERKEM DEVELOPPEMENT par la société KENERCY, représentant 81 % du capital et des droits de vote. L'apport a été réalisé sur la base de la valeur nette comptable, soit 29 135 482,68 €, soumise à l'appréciation du commissaire aux apports.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par KENERCY, soit 5 014 938 actions (environ 12,20 % du capital social et des droits de vote), a été acquis concomitamment par GROUPE BERKEM, le 8 mars 2021. Les opérations ont été comptabilisées conformément au contrat de cession, avec un prix d'acquisition fixé à 9 118 069,56 €. Ce montant n'inclut pas de frais d'acquisition. Le 15 décembre 2021, la société GROUPE BERKEM a acquis 2 603 076 actions dans le cadre d'un protocole de cession auprès de M CAPITAL pour un montant de 3 436 060,32 €.

À la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. La comparaison entre le coût historique et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus ou moins-values latentes. En cas de moins-value, une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée. L'éventuelle provision comptabilisée est imputée en priorité sur les titres puis sur les comptes courants, créances et prêts détenus sur les filiales.

En pratique, l'approche de valorisation retenue est la méthode des flux de trésorerie actualisés, basée sur la performance financière prévisionnelle des cinq prochains exercices. Le taux d'actualisation est de 11 %, et les tests de sensibilité ont été mis en œuvre.

Au 31 décembre 2023, la valeur d'utilité appréciée des titres détenus dans la filiale BERKEM DEVELOPPEMENT ne conduit pas à constater de dépréciation. Les créances rattachées à des participations ne présentent pas de risque de perte de valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

À chaque clôture comptable, la société analyse l'ensemble des créances clients échues et détermine celles pour lesquelles un risque de perte probable existe sur la base des éléments de relance adressés au client. Le montant de la dépréciation comptabilisé est déterminé de la façon suivante :

Créances échues depuis moins de 180 jours	Pas de dépréciation
Créances échues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	Dépréciation de 50 % de la créance HT
Créances échues depuis plus de 360 jours	Dépréciation de 100 % de la créance HT
Créances sur clients placés en redressement ou liquidation judiciaire	Dépréciation de 100 % de la créance HT

Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative n'a été réalisée avec les parties liées au cours de l'exercice, à des conditions différentes des conditions normales de marché, au sens de l'article 833-16 du PCG.

Faits caractéristiques

Opérations de croissance externe du groupe

La société BERKEM INC, filiale de BERKEM DEVELOPPEMENT, a acquis I. BIOCEUTICALS auprès de INC le 16 février 2023. La société I. BIOCEUTICALS est de droit américain.

Le 3 avril 2023, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis la société BIOPRESS, producteur français d'huiles et protéines 100 % végétales. La société BIOPRESS détient la SCI GIB, propriétaire de ses locaux à Tonneins.

Opérations de restructuration

Le 31 décembre 2023 ont été réalisées plusieurs fusions simplifiées, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2023. Ces opérations ont consisté en l'absorption par la société BERKEM DEVELOPPEMENT de trois de ses filiales, détenues à 100 % : ADKALIS, BERKEM et LIXOL.

La société EUROLYO, filiale à 100 % de la société BERKEM, a elle aussi fait l'objet d'une fusion simplifiée dans sa société mère, au 30 novembre 2023, avec effet rétroactif comptable et fiscal également.

Compte tenu de la rétroactivité fixée par les traités de fusion respectifs, le résultat dégagé au titre de l'année 2023 par chacune de ces sociétés a été intégré au résultat de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Périmètres d'intégration fiscale et de consolidation

Le groupe d'intégration fiscale constitué depuis le 1er janvier 2022 a pour société tête de groupe la société GROUPE BERKEM. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale étaient les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu des opérations de fusion intervenues au cours de l'année 2023, seule la société BERKEM DEVELOPPEMENT est désormais intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société GROUPE BERKEM.

Depuis le 8 mars 2021, la société GROUPE BERKEM consolidait les comptes des sociétés comprises dans son périmètre : ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL

Compte tenu de :

- L'acquisition par BERKEM DEVELOPPEMENT de la société BIOPRESS, détenant elle-même la SCI GIB ;
- L'absorption des sociétés ADKALIS, BERKEM et LIXOL par la société BERKEM DEVELOPPEMENT ;
- L'acquisition par la société BERKEM INC, filiale de BERKEM DEVELOPPEMENT en sommeil jusqu'ici, de la société I. BIOCEUTICALS,

le périmètre de consolidation de la société GROUPE BERKEM intègre en 2023 les sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM INC, BIOPRESS, I. BIOCEUTICALS et SCI GIB.

Acquisition et revente d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à TP ICAP, la société GROUPE BERKEM a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions, sur le marché Euronext Growth Paris, au cours de l'année 2023. Ces opérations ont été réalisées conformément au programme de rachat d'actions autorisé par son Assemblée générale. La société a ainsi procédé à :

- L'achat de 139 046 actions pour un montant d'opérations total de 463 568,85 € ;
- La vente de 115 398 actions pour un montant d'opérations total de 400 398,91 €.

Les plus et moins-values de cession ont été comptabilisées, conformément au PCG, dans des postes de produits et charges exceptionnelles pour un montant net négatif de 126 145,70 €.

Evénements postérieurs à compter de la clôture

Le Groupe Berkem a annoncé le rachat du site de Givaudan à Valence (Espagne), spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition (nutraceutique) et de la cosmétique. Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination du pôle d'activités « Santé, Beauté et Nutrition ».

Il est à noter qu'il est prévu, dans le cadre de la cession du site industriel de Givaudan à Valence (Espagne) à Groupe Berkem, que l'activité de production des ingrédients marins menée pour le Groupe Givaudan se poursuive sous la forme d'un partenariat long-terme. Quarante-sept collaborateurs composant les équipes du site de Valence (Espagne) viendront également renforcer les effectifs et le savoir-faire de Groupe Berkem dans le cadre de cette opération. L'acquisition sera financée à 100% par la ligne de Crédit de Croissance Externe contractée par le Groupe Berkem le 26 juillet 2022, et sera conduite par Berkem Développement (filiale à 100 % de Groupe Berkem).

Le transfert de la propriété des actions devrait être réalisé le 31 mai 2024.

Le Groupe Berkem a mis en place un SWAP de taux de 3 millions d'euros sur un nominal de 5 millions d'euros sur 3 ans à un taux de 3,75%.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	4 573 630		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 573 630		
Immobilisations corporelles	15 200		
Terrains			
- Sur sol propre			
Constructions :			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
- De transport			
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 200		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	634 294		4 083 963
- Participations	58		
Autres :	165 169		
- Titres immobilisés	729 278		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	59 528 742		4 083 963
TOTAL GÉNÉRAL	64 117 572		4 083 963

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement			4 573 630	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL			4 573 630	
Terrains				
- Sur sol propre				
Constructions :				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :			15 200	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mob.				
TOTAL			15 200	
Participations évaluées par mise en équivalence	511 229		62 207 029	
- Participations			99 677	
Autres :		65 492	93 885	
- Titres immobilisés		635 393		
TOTAL	511 229	700 885	62 400 591	
TOTAL GÉNÉRAL	511 229	700 885	66 989 421	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 071 033	914 726		1 985 759
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 071 033	914 726		1 985 759
Immobilisations corporelles	863	1 013		1 876
Terrains				
- Sur sol propre				
Constructions :				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	863	1 013		1 876
TOTAL GÉNÉRAL	1 071 896	915 739		1 987 635

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
- Sur sol propre							
Constructions :							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, <u>mat. et</u> outillage industriels							
Inst. gales, <u>agenc. et</u> aménagements							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de par ticip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Frais d'établissements et d'augmentation de capital

Libellé	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais : - De constitution - De premier établissement - D'augmentation de capital	2 587 871	43
TOTAL	2 587 871	43

Les frais d'augmentation de capital portés à l'actif de la société en 2021, sont inhérents à l'opération d'introduction en bourse. Ils correspondent aux éléments suivants :

- Commissions et courtages sur ventes : 1 484 567 € ;
 - Honoraires : 2 674 685 € ;
 - Frais de communication & publicité : 414 379 €.
- Le montant total brut s'élève à 4 573 631 €.

Ces frais d'augmentation de capital sont amortis en linéaire sur 5 ans.

A la clôture 2023, les amortissements cumulés s'élèvent à 1 985 758,84 €.

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées - Reconstitution des gisements Provisions pour : - Investissements - Hausse des prix dérogatoires Amortissements Provisions pour prêts d'installation				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges - Litiges - Garanties données aux clients - Pertes sur marché à terme - Amendes et pénalités - Pertes de change Provisions pour : - Pensions et obligations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - Gros entretien et grandes révisions - Charges sociales et fiscales sur congés	527 079		527 079	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	527 079		527 079	

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations - Incorporelles - Corporelles Immobilisations : - Titres mis en équivalence - Titres de participation - Financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients	37 056		56 487	
		73 197		53 767
		143 240		143 240
DÉPRÉCIATIONS	37 056	216 437	56 487	197 007
TOTAL GÉNÉRAL	564 135	216 437	583 566	197 007
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières		216 437	56 487	
- Exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	20 517 417		20 517 417
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	93 885		93 885
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 370 121	2 370 121	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 814 396	1 814 396	
Taxe sur la valeur ajoutée	62 518	62 518	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	5 502	5 502	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	17 134	17 134	
Charges constatées d'avance	51 432	51 432	
TOTAL	24 933 905	4 322 603	20 611 302
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Le poste « Autres créances clients » est exclusivement composé de créances intragroupes :

- Factures clients pour 249 427 € ;
- Factures à établir pour 2 120 694 €.

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	500	500		
Fourisseurs et comptes rattachés	413 015	413 015		
Personnel et comptes rattachés	52 435	52 435		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 495	98 495		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	360 226	360 226		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	29 280	29 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	957 895	957 895		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	650 000	650 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 561 847	2 561 847		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500	483
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 274	124 683
Dettes fiscales et sociales	76 001	79 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	223 775	204 379

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500.00	483.28
51860000 Frais bancaires - int. courus à payer	500.00	483.28
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 274.01	124 682.85
40810000 Fournisseurs - factures non parvenues	147 274.01	124 682.85
Dettes fiscales et sociales	76 000.88	79 212.93
42810000 Personnel - notes de frais	7 304.31	20 000.00
42820000 Personnel - Dettes prov. congés à payer	44 425.67	31 930.97
42860000 Personnel - autres charges à payer	705.35	868.35
43820000 Org. soc. - Ch. soc. s/ congés à payer	19 991.55	14 368.94
43860000 Org. soc. - autres charges à payer		173.67
44860000 Etat autres charges à payer	3 574.00	11 871.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	223 774.89	204 379.06

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	2 876 689	423 778
Autres titres immobilisés	120 694	177 825
Prêts	17 134	
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
TOTAL	3 014 517	601 603

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations	876 688.75	
26780000 Int.courus s/creances ra ttach par ticipat	876 688.75	
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 120 694.43	423 778.07
41811000 Clients FAE - groupe GBK	1 890 738.84	423 778.07
41812000 Clients FAE - groupe Kenercy	229 955.59	
Autres créances	17 134.03	177 824.57
44870000 Etat produits à recevoir		1 342.00
46870000 Divers - produits à recevoir	17 134.03	176 482.57
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 014 517.21	601 602.64

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges :		
- D'exploitation	51 432	133 415
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	51 432	133 415

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	17 685 025	2.25000	39 791 306
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	82 627	2.25000	185 911
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	17 767 652	2.25000	39 977 217

Par décision du Président Directeur Général du 3 mars 2023, la société a constaté la création de 82 627 actions de 2,25 € de valeur nominale, représentant une augmentation de capital de 185 910,75 €. Ce montant a été prélevé sur le poste "Prime d'émission, de fusion, d'apport".

Le capital social est désormais fixé à 39 977 217 €, divisé en 17 767 652 actions de 2,25 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux (%)
Ventes de marchandises	3 026 683	100.00
Ventes de prestations de services		
TOTAL	3 026 683	

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé exclusivement en France.

Rémunération des dirigeants

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
- Financiers				
Engagements :				
- De retraite				
Avances et crédits alloués		120 107		

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	161 600
Conseils et prestations de services	
TOTAL	161 600

Transferts de charges

Nature des transferts de charges	Montant
Refacturations à la société filiale Berkem Développement	33 350
Refacturations à d'autres sociétés du groupe	302 878
Avantages en nature salariés	18 621
TOTAL	354 849

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Malis - vente et rachat par l'entreprise d'actions émises par elle-même	1/3 969	
Bonis - vente et rachat par l'entreprise d'actions émises par elle-même		47 824
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	129 634	
Autres charges exceptionnelles diverses	4 328	
TOTAL	307 931	47 824

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	289 713		289 713
Résultat exceptionnel (y compris participations)	-260 107		-260 107
Résultat comptable	29 605	-4 800	34 405

La société n'a pas, au titre de son résultat fiscal individuel, comptabilisé de charge d'impôt. Le poste « Impôt sur les bénéfices » est composé exclusivement du produit de la réductions d'impôts mécénat (4 800 €).

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	128 601
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	
- Mobilier	
Crédit-bail :	
TOTAL	128 601

La société BERKEM DEVELOPPEMENT avait donné en nantissement 100 % des titres des sociétés ADKALIS, BERKEM et LIXOL en garantie de l'emprunt senior de 63 500 000 € consenti par le pool bancaire en 2022.

Toutefois, compte tenu des opérations de fusion réalisées au cours de l'exercice, ces nantissements ont mécaniquement disparu.

Aussi, dans le cadre des discussions avec le pool bancaire ayant consenti les financements seniors, la constitution d'un nantissement sur le compte de titres financiers ouvert au nom de la société BERKEM DEVELOPPEMENT dans les comptes de sa société mère GROUPE BERKEM a proposée à son Conseil d'administration. Celui-ci l'a approuvé le 23 octobre 2023. Aussi, les titres BERKEM DEVELOPPEMENT à l'actif de la société GROUPE BERKEM pour 41 689 611,63 € sont nantis dans le cadre du contrat de financement dette senior de sa filiale.

Les engagements de retraite n'ont pas été constatés sous forme de provision. L'engagement au 31 décembre 2023 est de 128 601 €, contre 111 098 € à la clôture 2022 et 102 226 € à la clôture 2021.

Les engagements sont évalués selon la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables, sans tenir compte de l'amendement de cette recommandation en 2021. Cette méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à la clôture précédente.

Principales hypothèses retenues :

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provision non déductible année de dotation	800 675	200 169
- Des déficits d'exploitation reportables		
Total : - Des amortissements différés		
TOTAL	-800 675	-200 169

Filiales et participations

Informations financières	Capital affectation	Réserves et report à nouveau avant des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société) Berkem Développement2	055 154	2 692 434	100.00	41 689 612	41 689 612	20 514 417		49 604 603	2 743 815	
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
Filiales non reprises ¹ au § A										
a. Françaises										
b. étrangères										
Participations non ² reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale

GROUPE BERKEM

20 Rue Jean Duvert

33290 BLANQUEFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE BERKEM SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

La note « Règles et méthodes comptables – Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de participation en analysant les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Antoine PRIOLLAUD

Gaël COLABELLA

Nicolas de LAAGE de MEUX

7. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

Etats financiers consolidés

1. Etat du résultat net

<i>en k euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	5.20	51 944	51 566
Autres produits de l'activité	5.21	1 928	1
Achats consommés		-22 668	-26 639
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-543	3 026
Charges externes	5.22.2	-13 171	-10 964
Charges de personnel	5.22.3	-12 128	-14 481
Impôts et taxes		-656	-583
Dotation aux amortissements	5.22.4	-4 076	-3 394
Dotation aux dépréciations et provisions	5.22.4	-313	-1 361
Autres produits et charges d'exploitation		1 247	3 983
Résultat opérationnel courant		1 564	1 154
Autres produits et charges non courants	5.24	993	-1 682
Résultat opérationnel		2 557	-527
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	4
Coût de l'endettement financier brut	5.25	-1 936	-812
Coût de l'endettement financier net		-1 915	-808
Autres produits et charges financiers	5.26	-27	-63
Résultat avant impôt		615	-1 398
Impôts sur les bénéfices	5.27	-248	-169
Résultat après impôt		367	-1 567
Résultat net total		367	-1 567
Part du groupe		367	-1 567
Part des minoritaires		0	0
Résultat par action		0,02	-0,09
Résultat dilué par action		0,02	-0,09

Afin d'améliorer la lecture de l'état du résultat net, le Groupe Berkem a décidé de présenter son compte de résultat par nature. Le passage du compte de résultat par fonction au compte de résultat par nature de l'exercice 2022 est présenté en §6.

2. Etat du résultat global

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Eléments du résultat global non recyclables	148	- 126
Écarts actuariels sur engagements de retraite	197	- 168
Impôt sur écarts actuariels sur engagements de retraite	- 49	42
Eléments du résultat global recyclables	69	48
Couverture de trésorerie (partie efficace)	83	48
Réserves de conversion groupe	- 14	-
Autres éléments du résultat global	217	- 78

3. Etat de la situation financière nette

<i>En k euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
Ecart d'acquisition	5.2	12 476	9 043
Immobilisations incorporelles	5.3	9 279	6 148
Immobilisations corporelles	5.4	26 137	18 892
Autres actifs financiers	5.5	265	208
Impôts différés	5.6	1 875	2 168
Actifs non-courants		50 031	36 458
Stocks et en-cours	5.7	13 184	11 377
Clients et autres débiteurs	5.8	16 607	10 980
Créances d'impôt	5.9	1 995	1 225
Autres actifs courants	5.10	575	1 132
Valeurs mobilières de placement et autres placements	5.11	19	18
Disponibilités	5.11	11 366	11 532
Actifs courants		43 746	36 263
Total Actif		93 777	72 721

<i>En k euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital	5.12	39 977	39 791
Primes liées au capital	5.13	27 099	27 734
Autres réserves		- 39 623	- 38 549
Résultat de l'exercice		367	- 1 567
Capitaux propres, part du groupe		27 821	27 409
Capitaux propres		27 821	27 409
Emprunts et dettes financières	5.17	29 743	24 334
Engagements envers le personnel	5.16	1 163	1 283
Autres provisions	5.16	11	0
Impôts différés	5.6	811	0
Autres passifs long terme		225	145
Passifs non courants		31 954	25 762
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	5.17	9 049	3 220
Provisions (part à moins d'un an)	5.16	198	294
Fournisseurs et autres créditeurs	5.18	17 468	13 499
Dettes d'impôt		570	613
Autres passifs courants	5.19	6 717	1 925
Passifs courants		34 002	19 551
Total Passif		93 777	72 721

4. Etat des variations de capitaux propres

<i>En k euros</i>	Capital	Primes liées au capital	OCI	Autres réserves hors OCI	Résultat de l'exercice	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2021	39 790	29 801	- 115	- 41 203	1 193	29 466	-	29 466
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	- 1 567	- 1 567	-	- 1 567
Autres éléments du résultat global	-	-	- 78	-	-	- 78	-	- 78
Total du résultat global	-	-	- 78	-	- 1 567	- 1 645	-	- 1 645
Affectation du résultat N-1	-	-	-	1 193	- 1 193	-	-	-
Dividendes versés	-	- 1 061	-	-	-	- 1 061	-	- 1 061
Mouvements sur actions propres	-	-	-	- 369	-	- 369	-	- 369
Paiements en actions	-	-	-	1 017	-	1 017	-	1 017
Autres variations	1	- 1 007	-	1 008	-	2	-	2
Situation au 31/12/2022	39 791	27 734	- 193	- 38 355	- 1 567	27 409	-	27 409
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	367	367	-	367
Autres éléments du résultat global	-	-	217	-	-	217	-	217
Total du résultat global	-	-	217	-	367	584	-	584
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 1 567	1 567	-	-	-
Augmentation de capital	186	- 634	-	448	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-	- 401	-	- 401	-	- 401
Paiements en actions	-	-	-	212	-	212	-	212
Ecart de conversion	-	-	-	17	-	17	-	17
Situation au 31/12/2023	39 977	27 099	23	- 39 646	367	27 821	-	27 821

5. Tableau des flux de trésorerie

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net total consolidé	367	-1 567
Ajustements :		
Elimination des amortissements et provisions	2 129	4 285
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-52	41
Elimination des profits / pertes sur actualisation	76	-16
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	212	1 017
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	587	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 319	3 760
Elimination de la charge (produit) d'impôt	248	169
Elimination du coût de l'endettement financier net	1 915	808
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	5 481	4 737
Incidence de la variation du BFR	946	-4 225
Impôts payés	-877	882
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 550	1 394
Incidence des variations de périmètre	-3 945	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 973	-6 296
Acquisition d'actifs financiers	0	-200
Variation des prêts et avances consentis	626	-744
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 163	2
Cession d'actifs financiers	0	195
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-14 130	-7 042
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-401	-369
Emission d'emprunts	13 000	24 500
Frais d'émission d'emprunt	0	-1 189
Remboursement d'emprunts	-2 363	-19 568
Intérêts financiers nets versés	-1 731	-655
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	0	-1 061
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 505	1 657
Incidence de la variation des taux de change	1	0
Variation de la trésorerie	-74	-3 991
Trésorerie d'ouverture	11 403	15 395
Trésorerie de clôture	11 329	11 403

6. Passage du résultat par Fonction au résultat par Nature

(En K€)	Etat du resultat net par fonction 31/12/2022	Reclassement	Etat du resultat net par nature 31/12/2022
Chiffre d'affaires	51 566	-	51 566
Coût des produits et services vendus	- 35 613	35 613	-
Marge brute	15 953		
Recherche et Développement	- 1 731	1 731	-
Ventes et Marketing	- 7 483	7 483	-
Frais Généraux et Administratifs	- 5 585	5 585	-
Autres produits de l'activité	-	1	1
Achats consommés	-	- 26 639	- 26 639
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-	3 026	3 026
Charges externes	-	- 10 964	- 10 964
Charges de personnel	-	- 14 481	- 14 481
Impôts et taxes	-	- 583	- 583
Dotation aux amortissements	-	- 3 394	- 3 394
Dotation aux dépréciations et provisions	-	- 1 361	- 1 361
Autres produits et charges d'exploitation	-	3 983	3 983
Résultat opérationnel courant	1 154	-	1 154
Autres produits opérationnels	713	- 713	-
Autres charges opérationnelles	- 2 395	2 395	-
Autres produits et charges non courants	-	- 1 682	- 1 682
Résultat opérationnel	- 527	-	- 527
Produits financiers	147	- 147	-
Charges financières	- 1 018	1 018	-
Coût de l'endettement financier brut	-	- 808	- 808
Autres produits et charges financiers	-	- 63	- 63
Résultat financier	- 871	-	- 871
Impôt sur les sociétés	- 169	-	- 169
Résultat net	- 1 567	-	- 1 567

Notes relatives aux états financiers consolidés

1. Description de l'entreprise

Créé en 1993 par M. Olivier Fahy, Groupe Berkem se positionne comme un intégrateur de la chimie du végétal au cœur des produits chimiques conventionnels. Expert de la chimie verte depuis plus de trente ans, Groupe Berkem participe activement à la transition vers des produits biosourcés, avec pour mission d'intégrer la chimie du végétal au cœur du quotidien. Son expertise dans l'extraction végétale et la formulation lui permet d'identifier des actifs naturels de spécialité issus de matières premières végétales, de les extraire et de les formuler pour les mettre au service des marchés de grandes tailles comme les secteurs de la santé et l'hygiène publique, la cosmétique, l'agroalimentaire et des matériaux de construction. Il cible particulièrement des marchés de spécialités comme les polyphénols, la préservation du bois, les résines alkydes et les biocides organiques.

Le Groupe propose des solutions innovantes en intégrant la chimie issue du végétal auprès des acteurs de la chimie conventionnelle dans un large panel de secteurs d'activités suivants :

- **Construction et Matériaux** : Le Groupe offre un large éventail de solutions à destination des acteurs du marché de la construction et des matériaux. Conscient des enjeux autour de ce secteur d'activité, Groupe Berkem conçoit et propose des solutions pour chacune des étapes de la vie des constructions :

- Avant la construction en protégeant les bois des bâtis
- Dès les fondations en protégeant les constructions contre les termites
- Après la construction en entretenant, protégeant et embellissant les bois et matériaux minéraux.

Ainsi, les filiales de Groupe Berkem lui offrent une place de choix sur le marché de la Construction et des Matériaux, grâce à des gammes de produits experts en protection, décoration et entretien du bois et des matériaux minéraux.

- **Santé, Beauté et Nutrition** : Fort de son savoir-faire en extraction végétale et en développement d'actifs, le Groupe se montre réactif et précurseur dans l'élaboration de solutions innovantes dans le domaine de la santé, de la beauté et de la nutrition. Ces marchés sont portés et stimulés par l'innovation, c'est la raison pour laquelle l'efficacité et la qualité sont indispensables pour faire face aux demandes des clients qui sont de plus en plus exigeants. Expert de l'extraction végétale, Groupe Berkem fabrique des ingrédients actifs naturels dédiés aux marchés de la cosmétique et de l'agroalimentaire. Spécialiste de la lyophilisation à façon, Groupe Berkem parfait cette technique de séchage, permettant de retirer l'eau du composé organique par congélation, tout en conservant ses propriétés. Le Groupe a aussi la capacité d'intervenir dans le secteur pharmaceutique en permettant la conservation et la préservation des réactifs pour diagnostic par la lyophilisation (tests in-vitro, tests de diagnostics dans le domaine de l'agronomie et les sérums).

- **Hygiène et Protection** : Le Groupe s'engage activement dans la formulation de solutions à destination du secteur de l'hygiène et de la protection. Ce marché fait face à des enjeux écologiques, sanitaires et démographiques qu'il convient d'anticiper de manière à offrir une protection optimale et durable aux hommes, aux matières et aux denrées. Pour pallier ce défi d'envergure et répondre aux différentes missions confiées aux professionnels du secteur de l'hygiène et de la protection, le Groupe propose des solutions de protection pour lutter contre les nuisibles et les dégradations comme les champignons par exemple.

- **Industrie** : Face aux enjeux liés aux nombreux secteurs offerts par l'industrie, le Groupe développe des solutions spécifiques à destination des différents acteurs de ce marché. Les résines formulées sont développées à partir d'huiles végétales, ce qui permet d'apporter aux professionnels de ce secteur des solutions à forte valeur ajoutée avec un pouvoir protecteur, chimique et environnemental élevé. Le Groupe Berkem est spécialisé dans la formulation de résines alkydes notamment adaptées pour les encres. Innovant, le Groupe vise des marchés en quête de performances techniques et engagés, notamment avec le développement d'une gamme complète de résines alkydes destinées aux encres d'impression.
- **Central – Commun** : ce secteur regroupe toutes les dépenses et recettes qui ne peuvent être intégrées dans un secteur d'activité spécifique précédemment cités.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Variations de périmètre

2.1.1. *Nouvelles acquisitions*

En 2009, la société Berkem Inc a été créée par la SAS Berkem Développement, détenant ainsi une participation de 100%. Jusqu'alors, la société Berkem Inc était exclue du périmètre de consolidation du Groupe Berkem du fait de son activité non significative.

Le 16 février 2023, Berkem Inc a acquis la société iBioCeuticals Inc (société de droit américain basée dans le Massachusetts) pour un montant de 4 444K USD. Suite à cette opération, les sociétés Berkem Inc et iBioCeuticals Inc entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe Berkem à cette même date.

Le 3 avril 2023, SAS Berkem Développement a acquis 100% du capital social de SAS BIOPRESS pour 1€ symbolique. Cette dernière détient 100% du capital de la SCI GIB. Toutes deux entrent ainsi dans le périmètre de consolidation du Groupe Berkem.

Ces nouvelles acquisitions sont détaillées conformément à IFRS 3 dans les notes 5.1, 5.2 et 5.23.

2.1.2. *Débloquages complémentaires dans le cadre du contrat de dette senior*

Le 26 juillet 2022, Berkem Développement avait conclu un financement de 70 millions d'euros dont 63,5 millions d'euros de dette senior et 6,5 millions d'euros en obligations relance. L'opération de financement se composait d'un contrat de dette senior composé des éléments suivants :

- Un Prêt de Refinancement d'un montant total de 12 millions d'euros (comprenant deux tranches de respectivement 7,8 millions d'euros amortissable et 4,2 millions d'euros in fine). L'objet de ce prêt était le remboursement de la dette senior initiale contractée en 2018 (tranche A et B) ;
- Une ligne de Crédit d'investissement de 6,5 millions d'euros (comprenant deux tranches de respectivement 4,225 millions d'euros et 2,275 millions d'euros). Une première tranche de 3 millions d'euros était versée à la clôture ;
- Une ligne de Crédit Renouvelable de 5 millions d'euros, dont les sommes n'ont pas encore été débloquées ;

- Une ligne de Crédit de Croissance Externe de 40 millions d'euros dont les sommes n'ont pas encore été débloquées.
- Une souscription à 6,5 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France (5,850 millions d'euros) et par le fonds Obligations Relance France - Eurazeo Investment Manager (650 millions d'euros).

Le pool bancaire du contrat de dette senior est composé de six prêteurs : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes, la Banque Palatine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le Crédit Lyonnais et la Banque Postale.

En date du 31 décembre 2022, 21,5 millions d'euros étaient tirés :

- Le prêt de refinancement (tranches A et B) à hauteur de 12 millions d'euros ;
- Le Crédit d'investissement à hauteur de 3 millions d'euros ;
- Les Obligations relance à hauteur de 6,5 millions d'euros.

En 2023, de nouvelles lignes ont été tirées :

- Le reliquat du Crédit d'investissement (tranches C et D) pour 3,5 millions d'euros, portant le déblocage total de ces tranches à 6,5 millions d'euros ;
- Des déblocages partiels du Crédit Croissance Externe (tranches E et F) pour 4,5 millions d'euros ;
- Le Billet renouvelable pour 5 millions d'euros.

Il reste donc 35,5 millions d'euros de lignes non tirées au 31 décembre 2023, sur les tranches E, F, G et H du Crédit Croissance Externe.

Il est à noter par ailleurs qu'une partie de ces financements est conditionnée au respect de covenants financiers (ratio de levier et ratio de couverture du service de la dette). Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2023.

3. Cadre de préparation

3.1. Normes International Financial Reporting Standards (IFRS)

3.1.1. *Nouvelles normes, amendements et interprétation au 1er janvier 2023*

Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe applique les nouveaux amendements, normes et interprétations suivants, précédemment approuvés par l'Union européenne :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en courants ou non courants ;
- Amendements à IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition des estimations et erreurs comptables ;
- Amendements à IAS 12 : Impôts sur le résultat : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique ;
- Amendement à IFRS 17 : Application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives;
- Amendements à IAS 12 : Réforme fiscale internationale - Règles modèles du deuxième pilier.

Le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur ses comptes liés à l'application de ces normes, interprétations ou amendements nouveaux.

3.1.2. *Nouvelles normes, amendements et interprétation avec effet sur les périodes futures*

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2023 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

Les normes et interprétations nouvelles ou modifiées qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 Accords de financement des fournisseurs (applicables selon l'IASB pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2024) ;
- Amendement à IFRS 16 Passif locatif lors d'une cession-bail (applicable selon l'IASB pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2024) ;
- Amendements à IAS 1 Passifs non courants avec covenants (applicable selon l'IASB aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2024) ;
- Amendements à IAS 1 Classification des passifs comme courants ou non courants (applicable selon l'IASB pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2024) ;
- Amendements à IAS 21 Non-échangeabilité (applicable selon l'IASB pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2025).

3.2. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers exige que la direction porte des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs, capitaux propres et de certains produits et charges. Ces estimations et hypothèses

sous-jacentes se fondent sur l'information disponible à la date de finalisation des états financiers, l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables au vu de l'historique de la Société, de la conjoncture économique et des informations dont le Groupe dispose. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principales estimations et hypothèses qui ont été déterminées dans le cadre de la préparation des états financiers du Groupe concernent :

- L'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions ;
- L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ;
- L'évaluation des provisions pour engagements de retraite ;
- La durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16 aux contrats de location ainsi que la détermination des taux d'emprunt marginaux ;
- La détermination de la valeur recouvrable des actifs corporels à durée de vie indéfinie.

Principaux jugements et estimations en relation avec les problématiques environnementales et les enjeux climatiques

Le Groupe ayant recours à des matières premières d'origine végétale, il existe un risque d'approvisionnement et un risque sur la qualité de l'extrait végétal obtenu compte tenu de risques naturels (tempêtes, crues, inondations, sécheresse...) et du changement climatique qui peuvent influencer sur la quantité, la qualité, le rendement et les caractéristiques finales des produits. Le Groupe a ainsi souhaité développer ses capacités de sourcing ces dernières années afin de ne pas être dépendant de quelques fournisseurs et améliorer son outil industriel afin d'accroître par la même sa productivité et la qualité de ses extraits végétaux pour être moins dépendant de la qualité des récoltes.

3.3. Continuité d'exploitation

Le Groupe était bénéficiaire au 31 décembre 2023 et disposait de capitaux propres d'un montant de 27 821 milliers d'euros et d'une trésorerie d'un montant de 11 329 milliers d'euros. Dans ce contexte, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été utilisée compte tenu de la situation financière du Groupe et de sa capacité à répondre à ses besoins de financement pour les douze prochains mois.

3.4. Résumé des conventions comptables significatives

3.4.1. Méthode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

3.4.2. Base de consolidation

Conformément à IFRS 10 – États financiers consolidés un investisseur contrôle une société lorsqu'il est exposé à des rendements variables découlant de sa participation avec l'entreprise et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entreprise. La notion de contrôle est appréhendée au regard :

- Du pouvoir détenu : l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité de diriger les activités pertinentes qui affectent de manière significative les rendements de l'entreprise. Afin de vérifier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.
- De l'exposition à la variabilité des rendements.
- D'un lien entre le pouvoir détenu et l'exposition à la variabilité des rendements.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale.

Tous les actifs et passifs intragroupes, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre membres du Groupe sont éliminés en consolidation complète.

La liste des principales sociétés incluses dans la consolidation est présentée ci-dessous :

Entité	Pays d'intégration	% détention au 31/12/2023	% détention au 31/12/2022	Méthode d'intégration
Groupe Berkem	France	Parent		
Berkem Développement	France	100%	100%	Intégration globale
Biopress	France	100%		Intégration globale
SCI GIB	France	100%		Intégration globale
Ibioceuticals Inc	Etats-Unis	100%		Intégration globale
Berkem Inc	Etats-Unis	100%		Intégration globale
Adkalis	France		100%	Intégration globale
Lixol Laboratoire Français du Sud-Ouest	France	Fusionnées sur l'exercice	100%	Intégration globale
Berkem	France		100%	Intégration globale
Eurolyo	France		100%	Intégration globale

3.4.3. Conversion des devises

3.4.3.1. Comptabilisation des opérations en devises dans les états financiers des entités consolidées

Les actifs non courants (autres que les actifs financiers) et les stocks acquis en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs financiers en devises sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la fin de la période considérée. Les gains et pertes résultant de la conversion de devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.4.3.2. Conversion en devises des états financiers des entités étrangères

Le Groupe n'ayant pas de filiales exerçant leur activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- Les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- Les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

3.4.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Sous IFRS 15 « Produits des activités premières tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le Groupe satisfait à une obligation de prestation en transférant un bien ou un service distinct (ou un ensemble distinct de biens et/ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou services en contrepartie d'un montant que le Groupe s'attend à recevoir.

La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation du revenu selon une grille de critères en cinq étapes pour tous les types de transactions, de secteurs d'activité et sans opérer de distinction entre ventes de biens et prestations de service :

- Identification du contrat,
- Identification des obligations de performance au sein du contrat,
- Evaluation du prix du contrat,
- Allocation du prix du contrat à chaque obligation de performance,
- Reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les produits découlant de transactions ou événements non liés à un contrat avec un client (un tiers qui a contracté avec l'entité afin d'obtenir des biens ou services constituant une réalisation de l'activité ordinaire de l'entité en contrepartie d'un prix) sont exclus du champ d'application d'IFRS 15.

Les ventes comprennent les frais d'expédition et de manutention s'ils sont facturés au client et sont déclarées nettes des frais de promotion commerciale et autres, y compris les indemnités estimées pour les retours, les produits invendables et les remises de paiement immédiat. Les taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée et les autres droits d'accise ne sont pas comptabilisés dans les produits. Les remises de fin d'année sont connues et certaines lors de l'établissement des comptes et ont été comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du Groupe Berkem est constitué majoritairement de ventes de biens (produits insecticides, fongicides, ignifuges & intumescents et anti-UV / anti-Humidité).

En parallèle, le Groupe réalise des prestations de services de deux natures :

- Travail à façon : prestation de services visant à extraire un principe actif à partir d'une matière mise à disposition par le client ;
- Lyophilisation mais aussi mélange, broyage, etc.

La reconnaissance du revenu se fait à la date de transfert du contrôle de l'actif (*Point in Time*) :

- Pour les ventes de biens, à la date de transfert des risques (généralement Ex-Works) ;
- Pour les prestations de services, à la date de livraison (les conditions d'une reconnaissance en continu n'étant pas remplies).

Chaque vente avec un client est constituée d'une unique obligation de performance (absence de cas d'obligations multiples et donc de mécanisme d'allocation du prix du contrat à plusieurs obligations).

3.4.5. *Autres produits et charges non courants*

Les autres produits d'exploitation non courants et les autres charges d'exploitation non courantes sont positionnés sous le « résultat d'exploitation courant ». La comptabilisation d'éléments non courant ne peut intervenir :

- Qu'en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable ;
- Et dès lors que la non-présentation de ses impacts distinctement des autres éléments du résultat fausserait la lecture de la performance de l'entreprise.

Il s'agit donc de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montants particulièrement significatifs, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat, pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

3.4.6. *Coût de l'endettement financier brut et autres produits et charges financiers*

3.4.6.1. *Coût de l'endettement financier brut*

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier.

3.4.6.2. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement brut. Sont compris notamment dans cette rubrique : les résultats de cession des actifs financiers, les résultats de change et les dépréciations ou reprises des autres actifs financiers.

3.4.7. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (charges ou produits) comprend la charge d'impôt courante et la charge d'impôt différé. Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires découlant de la différence entre la base d'imposition et la base comptable de l'actif et du passif.

Les pertes fiscales qui peuvent être reportées en avant ou en arrière peuvent également être comptabilisées comme des actifs d'impôt différé. Les taux d'imposition qui ont été adoptés à la date de clôture sont utilisés pour déterminer l'impôt différé.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour les recouvrer.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répond à la définition d'un impôt tel que défini par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est donc présentée sur la ligne Impôts sur le résultat dans l'état du résultat net.

3.4.8. Obligations en matière d'avantages sociaux

Le Groupe offre des prestations de retraite aux employés et aux retraités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ». Les avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme font l'objet de deux régimes différents :

- Les régimes à cotisations déterminées pour lesquels le versement des pensions de retraites est réalisé par les organismes sociaux. Le coût est comptabilisé immédiatement dans la période au cours de laquelle il est engagé et équivaut au montant des cotisations versées par le Groupe.
- Les régimes à prestations déterminées correspondant au versement par le Groupe d'une indemnité de fin de carrière lors du départ des salariés.

Pour les régimes à prestations déterminées, le Groupe reconnaît généralement ses obligations de verser des pensions et des avantages similaires aux employés comme un passif, en fonction d'une estimation actuarielle des droits acquis ou actuellement acquis aux employés et aux retraités, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations sont effectuées au moins une fois par année et reposent sur des hypothèses financières (comme les taux d'actualisation) et des hypothèses démographiques (comme l'espérance de vie, l'âge de la retraite, le roulement du personnel et le taux d'augmentation salariale).

Ces passifs sont comptabilisés nets de la juste valeur de l'actif du régime.

Le coût des prestations pour la période se compose principalement du coût actuel des services, du coût des services passés, du coût net des intérêts, des gains ou des pertes découlant des règlements du régime non précisés dans les modalités du régime et des gains ou pertes actuariels découlant des réductions du régime. Le coût net des intérêts pour la période est déterminé en appliquant le taux d'actualisation spécifié dans IAS 19 au passif net (c'est-à-dire le montant de l'obligation, déduction faite de l'actif du régime) comptabilisé à l'égard des régimes à prestations déterminées. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat net au cours de la période au cours de laquelle il

est engagé, que les droits aient été acquis ou non au moment de l'adoption (dans le cas d'un nouveau régime) ou de la modification (dans le cas d'un régime existant).

Les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations déterminées (régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi), aussi appelés « réévaluations du passif net au titre des prestations définies (actif) », découlent de changements dans les hypothèses financières et démographiques, d'ajustements d'expérience et de la différence entre le rendement réel et le coût des intérêts sur les actifs du régime. Les répercussions de ces réévaluations sont reconnues dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts différés ; ils ne sont pas reclassables ultérieurement en résultat net.

3.4.9. Paiements en actions

Conformément à IFRS 2, le Groupe comptabilise une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Cette charge reflète la juste valeur du coût des services rendus.

Les conditions (vesting ou non vesting) d'attribution fonctions de conditions liées à l'évolution du cours du sous-jacent sur un marché coté sont appelées conditions de performance marché. Elles sont à prendre en compte dans la juste valeur. Leur atteinte est estimée à la date d'octroi et n'est pas réestimée par la suite.

Les autres conditions (non-marché) sont prises en compte dans le calcul du nombre de titres et sont mises à jour à chaque arrêté comptable.

3.4.10. Regroupement d'entreprises

3.4.10.1. Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 10 « États financiers consolidés ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception (i) des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (qui sont évalués à la juste valeur moins les coûts de vente) et (ii) des actifs et passifs qui entrent dans le champ d'application de la IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 19 « Avantages sociaux ».

Les principales règles comptables applicables aux regroupements d'entreprises :

- Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges.
- Le goodwill peut être calculé sur la base soit (i) de la juste valeur totale de l'acquéreur, soit (ii) d'une part de la juste valeur de l'acquéreur proportionnelle à la participation acquise. Cette option est choisie pour chaque acquisition individuellement.

Les allocations de prix d'achat sont effectuées sous la responsabilité de la direction, avec l'aide d'un évaluateur indépendant dans le cas d'acquisitions majeures.

3.4.10.2. Goodwill

L'excédent du coût d'une acquisition sur la participation de la Société dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquérable est comptabilisé comme goodwill à la date du regroupement d'entreprises.

Conformément à la IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le goodwill est comptabilisé au coût diminué de la dépréciation cumulée.

Le goodwill est testé chaque année pour la dépréciation et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la dépréciation pourrait exister. Ces événements ou circonstances comprennent des changements importants susceptibles d'avoir une incidence autre que temporaire sur la substance de l'investissement initial.

3.4.11. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production, y compris les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile.

La durée de vie utile des autres actifs incorporels est examinée à la fin de chaque période de déclaration. L'effet de tout ajustement de la durée de vie utile est reconnu prospectivement comme un changement dans l'estimation comptable. Le Groupe ne possède aucun actif incorporel ayant une durée de vie utile indéfinie autre que le goodwill.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est comptabilisé dans le compte de résultat au sein du compte d'amortissement des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant, conformément à IAS 36.

3.4.11.1. Frais de recherche et de développement

Conformément à la IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les coûts de recherche et développement ne sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels que si tous les critères suivants sont remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- L'intention de notre part de mener à bien le projet et de l'utiliser ;
- La capacité d'utiliser l'actif incorporel ;
- La preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ;
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La durée de vie utile estimée des coûts de recherche et développement comptabilisés comme actifs incorporels est de 5 ans.

3.4.11.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises avec une durée de vie utile définie sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement et la dépréciation cumulés. La charge

d'amortissement est comptabilisée sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles. Les durées de vie utile estimées sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans
- Licences logicielles : de 3 an à 5 ans
- Brevets : de 10 à 20 ans

3.4.12. Immobilisations corporelles détenues et louées

3.4.12.1. Immobilisations corporelles détenues

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables) ou à leur coût de production par la Société, selon le cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée du bien.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utile estimées suivantes :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans
- Agencement lourd : 4 à 30 ans
- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Véhicules : 3 à 5 ans

3.4.12.2. Immobilisations corporelles en location

3.4.12.2.1. Comptabilisation des contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par IFRS 16 « Contrats de location », sont consignés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui conduit à la comptabilisation :

- D'un actif représentant un droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du bail du contrat de « droit d'utilisation » ;
- D'un passif lié à l'obligation de paiement ou « dette de location ».

3.4.12.2.2. Mesure de l'actif de droit d'utilisation

À la date d'entrée en vigueur, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût et comprend :

- Le montant de la mesure initiale du passif locatif, auquel s'ajoute, le cas échéant, tout paiement de location effectué à la date de début ou avant, moins les incitatifs de location reçus
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux supportés par le locataire pour la conclusion du contrat. Il s'agit de couts incrémentaux qui n'auraient pas été encourues si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimatifs de restauration de l'actif loué selon les modalités du contrat.

Après la comptabilisation initiale, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être amorti sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents en tant que durée de location pour la composante locative.

3.4.12.2.3. Mesure de la dette de location

À la date d'entrée en vigueur, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de location sur la durée d'utilisation attendue (prise en compte le cas échéant, après une analyse des faits et circonstances sur chacun des contrats des options de renouvellement, de la durée raisonnablement certaine). La dette de location est ensuite mesurée sur la base d'un processus similaire à la méthode du coût amorti utilisant le taux d'actualisation. Le passif est augmenté des intérêts courus résultant de l'actualisation de la dette de location, au début de la période de location ; et les paiements effectués sont déduits.

Les frais d'intérêt pour la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte dans l'évaluation initiale du passif locatif et encourus au cours de la période pertinente, sont comptabilisés comme des coûts.

3.4.12.2.4. Principaux contrats locatifs applicables

Sur la base de son analyse, le Groupe a identifié des contrats de location selon la norme concernant les immeubles de bureaux, les équipements de laboratoire et les véhicules de société. Aux fins d'IFRS 16, la durée du contrat de location reflète les attentes raisonnables du Groupe quant à la période au cours de laquelle l'actif sous-jacent sera utilisé.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette locative est déterminé, pour chaque portefeuille d'actifs, en fonction du taux d'emprunt différentiel à la date du contrat. Le taux d'emprunt différentiel est le taux d'intérêt qu'un locataire devrait payer pour emprunter sur une durée similaire et, avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Les charges locatives relatives aux loyers de courte durée et de faible valeur restent classées comme des charges locatives dans les charges d'exploitation.

3.4.13. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables, les immobilisations corporelles amortissables et les droits d'utilisation sont testés pour la dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de dépréciation.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre (i) sa juste valeur moins les coûts de vente et (ii) sa valeur d'usage. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour réduire la valeur comptable à la valeur recouvrable.

3.4.14. Instruments financiers

3.4.14.1. Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est évalué à l'aide de l'une des trois catégories suivantes :

- Au coût amorti

- A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, en distinguant les instruments de dette des instruments de capitaux propres
- A la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette classification dépend à la fois :

- Des flux de trésorerie contractuels de l'instrument
- Du modèle économique de détention appliqué par la Société.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

3.4.14.1.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et correspondent aux dépôts de garantie et cautionnement principalement.

3.4.14.1.2. Créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur juste valeur, qui est la valeur nominale des factures sauf si les conditions de paiement n'exigent un ajustement important pour l'effet d'actualisation de la valeur temporelle aux taux d'intérêt du marché. Les créances commerciales sont ensuite mesurées au coût amorti. Une provision pour pertes de crédit attendues pour les créances commerciales et autres est comptabilisée si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances sont classées comme des actifs courants, à l'exception de celles dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de déclaration.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes sur créances irrécouvrables pour des montants significatifs lors des précédentes clôtures.

3.4.14.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

3.4.14.2. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les contrats de location-financement et les avances conditionnelles. Le Groupe dé-comptabilise les passifs financiers lorsque les obligations contractuelles sont libérées, annulées ou ont expiré.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés comme charges financières est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable.

3.4.15. Stocks

3.4.15.1. Valorisation brute des stocks

Les stocks sont mesurés au plus faible montant entre le coût et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de matières premières sont calculés à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré ou de la méthode du premier arrivé, premier sorti, selon la nature de l'inventaire.

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires pour effectuer la vente.

3.4.15.2. Dépréciation des stocks

Pour la dépréciation des stocks, au-delà des dépréciations en cas de valeur nette de réalisation inférieure au coût, la direction a défini un taux de décote en fonction du délai de rotation des stocks (plus de 12 mois sans mouvement). Le montant de provision est déterminé en appliquant ce taux à la valeur brute des stocks présents en fin d'exercice :

- Ancienneté ≤ 24 mois : 25% ;
- Ancienneté > 24 mois et ≤ 48 mois : 50% ;
- Ancienneté > 48 mois et ≤ 72 mois : 75% ;
- Ancienneté > 72 mois : 100%

3.4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de respecter des engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou à d'autres fins. Ils sont facilement convertibles en un montant connu d'argent et sont soumis à un risque insignifiant de changements de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes bancaires, les fonds du marché monétaire et les dépôts bancaires fixes qui répondent à la définition d'un équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat net à la fin de chaque période de déclaration.

3.4.17. Provisions pour risques

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et de divers risques auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses opérations. Conformément à la IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé qui entraînera probablement une sortie de ressources vers le tiers, sans contrepartie équivalente attendue, et pour laquelle les sorties de trésorerie futures peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est une estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation, actualisée si nécessaire à la fin de l'exercice.

3.4.18. Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 « Informations sectorielles », le Groupe, émettant des actions cotées sur un marché régulé, doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités qu'il mène et des environnements économiques dans lesquels il opère. Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- Qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- Dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- La construction et matériaux
- La santé, beauté et nutrition
- L'hygiène et protection
- L'industrie
- Central – Commun

À la suite des acquisitions réalisées au cours de la période et de la stratégie du groupe d'adresser certains marchés spécifiques, les secteurs opérationnels historiques (Pôle Formulation et Pôle Extraction) sont caducs. Ainsi, l'analyse des résultats opérationnels et l'évaluation de la performance par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de lui permettre l'allocation des ressources à ces derniers est désormais opérée selon quatre secteurs opérationnels.

4. Gestion des risques financiers

4.1. Risque de change

Le risque de change correspond à l'exposition des taux de change des devises. Au 31 décembre 2023, le Groupe ne détient pas d'instrument financiers dérivés de couverture du risque de change. Néanmoins, l'essentiel des transactions du Groupe (achats et ventes) sont réalisées en euros, le Groupe n'est donc que très peu exposé au risque de change.

4.2. Intégration fiscale

La société tête de Groupe est la société Groupe Berkem, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 820 941 490. Les sociétés incluses au 31 décembre 2023 dans le périmètre d'intégration fiscale sont la tête Groupe Berkem et Berkem Développement.

Les principaux termes de la convention d'intégration fiscale sont les suivants :

- Chaque société intégrée verse à la société tête de Groupe, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable directement, en tenant compte de l'ensemble des droits à imputation (déficits imputables, crédits d'impôts) dont cette société intégrée aurait bénéficié en l'absence d'intégration ;
- A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale intégrée ne sera titulaire d'aucune créance sur la société tête de Groupe, pas même dans l'hypothèse où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ;
- La contribution versée par chaque société intégrée est, le cas échéant, réduite du montant du crédit d'impôt recherche déclarée par celle-ci ; la fraction du crédit d'impôt excédant la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés de la société intégrée lui sera remboursée par la société tête de Groupe.

4.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque de ne pas être en mesure de faire face à ses besoins monétaires avec ses ressources financières. Il dépend en particulier du niveau d'exposition du Groupe aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès aux sources externes de financement.

Le Groupe s'efforce à anticiper ses besoins de liquidité et assure la couverture du risque de liquidité par les ressources financières à court et à long terme suivantes :

- Capitaux propres ;
- Endettement brut suivi par échéance (comme ventilé ci-après).

4.4. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Des instruments financiers adaptés sont utilisés afin de gérer l'exposition à ce risque à travers trois capfloor de taux et un SWAP de taux souscrits en 2022 et 2023 :

- Après de la Banque Postale, un capfloor portant sur un notionnel de 3 000 K€ sur la période allant du 29 juillet 2022 au 27 juillet 2026 ;
- Après du Crédit Agricole, un capfloor portant sur un notionnel de 3 000 K€ sur la période allant du 26 juillet 2022 au 27 juillet 2026 ;
- Après de la Banque Palatine, un capfloor portant sur un notionnel de 3 250 K€ sur la période allant du 30 juin 2026 au 30 juin 2027 ;
- Après de la Banque Palatine, un SWAP portant sur un notionnel de 5 000 K€ sur la période allant du 30 juin 2023 au 30 juin 2026.

Ces instruments financiers sont comptabilisés au bilan suivant leur valorisation au 31/12/2023 et se décomposent de la façon suivante :

Type de dérivés	Nominal de départ	Taux variable	Taux fixe	Strike	Fréquence	Base Calcul	Nominal		MtM	
							31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
CACIB CAP	3 000 000	EURIBOR 3 mois		2,00%	Trimestrielle	Exact/360	3 000 000	2 675 000	70 299	33 467
La Banque Postale CAP	3 000 000	EURIBOR 3 mois		2,00%	Trimestrielle	ACT/360	3 000 000	3 000 000	71 988	34 121
Banque Palatine CAP	3 250 000	EURIBOR 3 mois		5,95%	Trimestrielle	Exact/360	0	3 250 000	0	2 385
Banque Palatine Swap	5 000 000	EURIBOR 3 mois	3,570%		Trimestrielle	Exact/360	0	5 000 000	0	-129 076

4.5. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manque à ses engagements contractuels. Le Groupe est exposé au risque de crédit en raison de ses créances commerciales, de ses créances de subventions et de ses équivalents de trésorerie. Sa politique est de gérer son risque en traitant avec des tiers ayant de bonnes normes de crédit.

5. Présentation des états financiers

5.1. Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Le groupe d'intégration fiscale constitué depuis le 1er janvier 2022 a pour société tête de groupe la société Groupe Berkem. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale étaient les sociétés Adkalis, Berkem, Berkem Développement, Eurolyo et Lixol jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu des opérations de fusion intervenues au cours de l'année 2023, seule la société Berkem Développement est désormais intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société Groupe Berkem

Depuis le 8 mars 2021, la société Groupe Berkem consolidait les comptes des sociétés comprises dans son périmètre : Adkalis, Berkem, Berkem Développement, Eurolyo et Lixol.

Compte tenu de :

- L'acquisition par Berkem Développement de 100% du capital social de SAS BIOPRESS pour 1€ symbolique. Cette dernière détient 100% du capital social de la SCI GIB. Toutes deux entrent ainsi dans le périmètre de consolidation du Groupe Berkem. L'actif net retraité de ces deux entités représentaient en date d'acquisition respectivement 908 532 € et 1 710 296 €.

- L'absorption des sociétés Eurolyo, Adkalis, Berkem et Lixol par la société Berkem Développement ;

- L'acquisition par la société Berkem Inc, filiale de Berkem Développement en sommeil jusqu'ici, de 100% du capital social de iBioCeuticals Inc (société de droit américain basée dans le Massachusetts) pour un montant de 4 103 976€. L'actif net retraité de cette entité représentait 798 782 € à la date d'acquisition. Suite à cette opération, les sociétés Berkem Inc et iBioCeuticals Inc entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe Berkem à cette même date. Les capitaux propres de la société Berkem Inc à la date d'entrée dans le périmètre, d'un montant de -587 K€ ont été recyclés au compte de résultat dans l'agrégat Autres produits et charges non courants (cf. note 5.23).

Le périmètre de consolidation de la société Groupe Berkem intègre ainsi en 2023 les sociétés Berkem Développement, Berkem Inc, Biopress, I.Bioceuticals et SCI GIB.

5.2. Ecarts d'acquisition

	01/01/2021	31/12/2021	Valeur brute	Dépréciation	31/12/2022
Pôle Formulation	8 264	8 264	8 264		8 264
Pôle Extraction	778	778	778		778
Total	9 043	9 043	9 043	-	9 043

	31/12/2022	Acquisition	Ecart de conversion	Reclassement	Valeur brute	Dépréciation	31/12/2023
Pôle Construction et matériaux	5 878	-			5 878	-	5 878
Pôle Hygiène et protection	3 165	-			3 165	-	3 165
Pôle Santé Beauté Hygiène	-	3 204	81	148	3 433	-	3 433
Total	9 043	3 204	81	148	12 476	-	12 476

Conformément à IFRS 3, le Groupe Berkem dispose d'un délai d'affectation de ses nouveaux écarts d'acquisition se terminant à la clôture de l'exercice qui suit la date d'acquisition.

5.2.1. Test de dépréciation

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash-flows à l'infini, soit 2%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe. Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché ressort dans une fourchette comprise entre 10,5% et 11,5% (fourchette comprise entre 10,2% et 11,6% retenue l'année précédente). Le taux d'actualisation utilisé, pour les quatre UGT, pour l'exercice 2023 est de 11% (10,5% sur l'exercice 2022).

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

Le Groupe a procédé à des analyses de sensibilité. Aucune variation raisonnablement possible ne pourrait conduire à une dépréciation. En effet, les calculs de sensibilité suivants ont été réalisés sur la base du plan d'affaires retenu :

- Une baisse de 100 pdb pour le ratio EBITDA / CA,
- Une hausse de 100 pdb pour le taux d'actualisation.

Aucun de ces calculs ne conduirait à une dépréciation des écarts d'acquisition.

5.3. Immobilisations incorporelles

en k euros	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2022
Frais de recherche	2 627	-	-	-	-	-	-	2 627
Concessions, brevets & droits similaires	11 902	246	-	-	-	-	-	12 147
Immobilisations incorporelles en cours	-	919	-	-	-	-	125	1 044
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	-	3
Total immobilisations incorporelles	14 531	1 165	-	-	-	-	125	15 821
Amt/dép. frais de rech.	- 975	-	-	- 372	-	-	-	- 1 347
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	- 7 761	-	-	- 562	-	-	-	- 8 323
Amt/dép. autres immos incorp.	- 3	-	-	-	-	-	-	- 3
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 8 739	-	-	- 934	-	-	-	- 9 673
Total valeur nette	5 792	1 165	-	- 934	-	-	125	6 148

en k euros	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2023
Frais de recherche	2 627	1 435	-	-	-	-	-	4 062
Concessions, brevets & droits similaires	12 147	283	- 1 000	-	-	3	1 075	12 508
Fonds commercial	-	137	-	-	27	256	- 420	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 044	2 107	-	-	-	-	- 801	2 350
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	-	3
Total immobilisations incorporelles	15 821	3 962	- 1 000	-	27	259	- 146	18 923
Amt/dép. frais de rech.	- 1 347	-	-	- 385	-	-	-	- 1 732
Amt/dép. fonds commercial	-	-	-	- 34	- 6	- 212	252	-
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	- 8 323	-	1 000	- 582	-	- 3	-	- 7 909
Amt/dép. autres immos incorp.	- 3	-	-	-	-	-	-	- 3
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 9 673	-	1 000	- 1 001	- 6	- 215	252	- 9 644
Total valeur nette	6 148	3 962	-	- 1 001	21	44	105	9 279

5.4. Immobilisations corporelles

en k euros	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2022
Terrains	717	-	-	-	-	-	717
Agencements sur terrains	266	-	-	-	-	-	266
Constructions	12 303	677	- 38	-	-	74	13 015
Constructions - location	2 039	-	-	-	-	-	2 039
Installations tech, matériel & outillage	14 575	1 229	- 2	-	-	92	15 894
Installations tech, matériel & outillage - location (IFRS16)	1 587	568	-	-	-	-	2 155
Matériel de transport	34	30	-	-	-	-	64
Matériel de transport - location (IFRS 16)	357	-	-	-	-	-	357
Matériel informatique	509	64	-	-	-	-	573
Autres immobilisations corporelles - location (IFRS 16)	1 001	791	-	-	-	-	1 792
Immobilisations corporelles en cours	1 243	3 372	- 4	-	-	- 388	4 223
Avances et acomptes s/immo. corp.	102	587	-	-	-	-	689
Autres immobilisations corporelles	949	56	- 2	-	-	98	1 101
Total immobilisations corporelles	35 681	7 374	- 46	-	-	- 125	42 884
Amt/dép. agencements sur terrains	- 172	-	-	- 14	-	-	- 187
Amt/dép. matériel transport	- 32	-	-	- 13	-	-	- 45
Amt/dép. matériel transport - location (IFRS 16)	- 36	-	-	- 59	-	-	- 95
Amt/dép. matériel informatique	- 451	-	-	- 32	-	-	- 483
Amt/dép. constructions	- 7 684	-	1	- 551	-	11	- 8 223
Amt/dép. constructions - location (IFRS 16)	- 203	-	-	- 204	-	-	- 407
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	- 11 928	-	0	- 675	-	-	- 12 603
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location (IFRS 16)	- 62	-	-	- 410	-	-	- 472
Amt/dép. autres immobilisations corp.	- 531	-	1	- 59	-	- 11	- 600
Amt/dép. autres immobilisations corp. - location (IFRS 16)	- 435	-	-	- 442	-	-	- 877
Total amt/dép. immobilisations corporelles	- 21 534	-	3	- 2 461	-	-	- 23 992
Total valeur nette	14 147	7 374	- 43	- 2 461	-	- 125	18 892

en k euros	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2023
Terrains	717	-	-	-	645	-	1 362
Agencements sur terrains	266	54	-	-	680	265	1 264
Constructions	13 015	712	- 220	-	2 965	382	16 855
Constructions - location	2 039	-	-	-	-	-	2 039
Installations tech, matériel & outillage	15 894	1 601	- 1 889	-	1 353	2 379	19 337
Installations tech, matériel & outillage - location (IFRS16)	2 155	1 042	-	-	-	-	3 196
Matériel de bureau	-	1	-	-	5	-	6
Matériel de transport	64	5	- 6	-	-	-	62
Matériel de transport - location (IFRS 16)	357	-	-	-	0	-	357
Matériel informatique	573	133	- 76	-	15	-	645
Autres immobilisations corporelles - location (IFRS 16)	1 792	116	-	-	-	-	1 908
Immobilisations corporelles en cours	4 223	2 394	- 13	-	-	- 2 836	3 767
Avances et acomptes s/immo. corp.	689	1 057	- 7	-	-	- 678	1 061
Autres immobilisations corporelles	1 101	415	-	-	-	236	1 752
Total immobilisations corporelles	42 884	7 528	- 2 212	-	5 662	- 253	53 611
Amt/dép. matériel de bureau	-	-	-	- 2	-	-	- 2
Amt/dép. agencements sur terrains	- 187	-	-	- 16	-	-	- 203
Amt/dép. matériel transport	- 45	-	4	- 17	-	-	- 58
Amt/dép. matériel transport - location (IFRS 16)	- 95	-	-	- 860	-	-	- 955
Amt/dép. matériel informatique	- 483	-	76	- 51	- 14	-	- 472
Amt/dép. constructions	- 8 223	-	235	- 709	- 920	-	- 9 617
Amt/dép. constructions - location (IFRS 16)	- 407	-	-	- 420	-	-	- 828
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	- 12 603	-	785	- 898	- 567	-	- 13 282
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location (IFRS 16)	- 472	-	-	- 12	-	-	- 484
Amt/dép. autres immobilisations corp.	- 600	-	-	- 97	-	-	- 697
Amt/dép. autres immobilisations corp. - location (IFRS 16)	- 877	-	-	-	-	-	- 877
Total amt/dép. immobilisations corporelles	- 23 992	-	1 101	- 3 081	- 1 501	-	- 27 474
Total valeur nette	18 892	7 528	- 1 111	- 3 081	4 161	- 253	26 137

La colonne *Variation de Périmètre* englobe l'entrée des immobilisations corporelles des sociétés SAS BIOPRESS et SCI GIB, acquises au premier semestre 2023. Ces immobilisations ont été réévaluées à la juste valeur, dans le cadre de la norme IFRS 3 – regroupement d'entreprises pour des montants respectifs de 1 495 K€ et de 1 828 K€.

5.5. Actifs financiers

<i>En k euros</i>	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises de l'exercice	31/12/2022
Titres immobilisés (afs - non courant)	13	200	- 195	-	18
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	212	15	- 1	-	226
Total immobilisations financières	226	215	- 196	-	245
Total dép. immobilisations financières	-	-	-	- 37	- 37
Total valeur nette	226	215	- 196	- 37	208

<i>En k euros</i>	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises de l'exercice	Variations de Périmètre	31/12/2023
Titres immobilisés (afs - non courant)	18	-	-	-	-	18
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	226	10	-	-	10	246
Total immobilisations financières	245	10	-	-	10	265
Total dép. immobilisations financières	-	37	-	37	-	-
Total valeur nette	208	10	-	37	10	265

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres immobilisés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

5.6. Impôts différés

Les impôts différés à la clôture au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

- Impôts différés actifs :
 - o Impôts différés sur report déficitaire : 894 K€
 - o Impôts différés sur différences temporaires : 981 K€
- Impôts différés passifs s'élèvent à 811 K€

5.7. Stocks

<i>En k euros - 31/12/2022</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières premières, fournitures et aut. appro.	3 080	- 46	3 034
Stocks -produits finis et intermédiaires	8 471	- 128	8 343
Valeur totale des stocks	11 551	- 174	11 377

<i>En k euros - 31/12/2023</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	4 786	- 43	4 744
Stocks -produits finis et intermédiaires	8 480	- 39	8 440
Valeur totale des stocks	13 266	- 82	13 184

Les dépréciations de stocks ont été mouvementées comme suit :

<i>En k euros - 31/12/2022</i>	31/12/2021	Mouvements	Dotations / reprises	31/12/2022
Matières premières et approvisionnements	2 032	1 019	- 17	3 034
Produits intermédiaires et finis	5 222	3 026	95	8 343
Valeur totale des stocks	7 254	4 045	78	11 377

<i>En k euros - 31/12/2023</i>	31/12/2022	Mouvements	Dotations / reprises	31/12/2023
Matières premières et approvisionnements	3 034	1 615	95	4 744
Produits intermédiaires et finis	8 343	97	-	8 440
Valeur totale des stocks	11 377	1 712	95	13 184

5.8. Clients et autres débiteurs

Le détail des comptes de créances clients est le suivant :

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	13 852	7 959
Factures à établir	525	-
Dépréciations clients et comptes rattachés	- 162	- 214
Total clients et comptes rattachés	14 215	7 745
Fournisseurs - avances et acomptes versés	143	227
Créances sur personnel & organismes sociaux	39	20
Créances fiscales - hors is - courant	185	1 394
Comptes courants groupe actif - courant	427	341
Autres créances - courant	1 599	1 253
Autres débiteurs	2 392	3 235
Total clients et autres débiteurs	16 607	10 980

Après analyse le groupe considère que le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Les montants retraités sont de 10 448 K€ au 31 décembre 2022 et de 9 894 K€ au 31 décembre 2023.

5.9. Créances d'impôts

Elles s'élèvent à 1 995 K€ au 31 décembre 2023 et sont principalement constituées de créances de CIR/CII.

5.10. Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Prêts, cautionnements & autres créances - courants	94	729
Charges constatées d'avance	481	403
Autres actifs courants	575	1 132

5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La variation de trésorerie est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

<i>en k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	19	18
Disponibilités	11 366	11 532
Total actif	11 385	11 549
Concours bancaires courants	56	148
Total passif	56	148
Trésorerie nette	11 329	11 401

5.12. Capital social

Le capital social de la société-mère Groupe Berkem est composé, au 31 décembre 2023, de 17 767 652 actions d'une valeur nominale de 2,25 €. Une augmentation du capital social a été effectuée aux fins de libération des actions du plan d'AGA.

Le résultat de base par action est le suivant (aucune action potentiellement dilutive n'est en circulation ni en 2022, ni en 2023) :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net en €	367 229	-1 567 226
Nombre d'actions émises	17 767 652	17 685 025
Résultat de base par action	0,02	-0,09
Résultat net en €	367 229	-1 567 226
Nombre d'actions émises	17 767 652	17 685 025
Actions potentiellement dilutives	0	0
Nombre d'actions diluées	17 767 652	17 685 025
Résultat dilué par action en €	0,02	-0,09

5.13. Prime d'émission

En date du 3 mars 2023, le Président Directeur Général de la SA Groupe BERKEM a décidé :

- De constater la création de 82 627 actions de 2,25 euros de valeur nominale chacune et ;
- Aux fins de libération desdites actions, de prélever ce montant de 185 910 euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport »

5.14. Actions propres

Acquisition et revente d'actions propres Dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à TP ICAP, la société GROUPE BERKEM a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions, sur le

marché Euronext Growth Paris, au cours de l'année 2023. Ces opérations ont été réalisées conformément au programme de rachat d'actions autorisé par son Assemblée générale. La société a ainsi procédé à :

- L'achat de 139 046 actions pour un montant d'opérations total de 463 568,85 € ;

- La vente de 115 398 actions pour un montant d'opérations total de 400 398,91 €.

Au 31 décembre 2023, les actions propres détenues par la société ont été comptabilisées en consolidation en moins des capitaux propres à hauteur de 401 K€.

5.15. Bons de souscription d'actions, options d'achats d'actions et attributions gratuites d'actions

Les caractéristiques du plan de souscription d'actions n'ont pas évolué sur l'exercice 2023.

Date d'attribution	03/03/2022
Période d'acquisition (année)	1
Période de conservation (année)	1
Nombre d'actions attribué	111 250
Condition de performance	N/A

Cours à la date d'attribution	9,2
Dividende	0
Juste Valeur (JV)	9,2

Étalement de la charge (en K€)	Charge IFRS 2	Charges sociales (20%)	Charge totale P&L
31/12/2023	176	35	211

5.16. Provisions

en k euros	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	Opérations particulières	31/12/2022
Provisions pour litiges - non courant	44	-	-	- 44	-	-
Provisions pour litiges - courant	-	4	- 44	44	-	4
Total provisions pour risques	44	4	- 44	-	-	4
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 193	112	-	- 190	168	1 283
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	-	-	190	-	190
Autres provisions pour charges - non courant	237	-	-	- 237	-	-
Provision pour impôt - courant	-	-	- 137	237	-	100
Total provisions pour charges	1 430	112	- 137	- 237	168	1 573
Total provisions pour risques et charges	1 474	116	- 181	- 237	168	1 577

en k euros	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reclassements	Variations de Périmètre	Opérations particulières	31/12/2023
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	11	-	11
Provisions pour litiges - courant	4	4	-	-	-	8
Total provisions pour risques	4	4	-	11	-	19
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 283	24	-	53	- 197	1 163
Provisions pour pensions et retraites - courant	190	-	-	-	-	190
Provision pour impôt - courant	100	594	- 694	-	-	-
Total provisions pour charges	1 573	618	- 694	53	- 197	1 353
Total provisions pour risques et charges	1 577	622	- 694	64	- 197	1 372

Au 31 décembre 2023, les provisions pour charge sont principalement composées d'une provision pour indemnités de départ en retraite pour 1 353 K€, dont 190 K€ sont classés en courant. ;

Concernant les engagements de retraites du Groupe, la méthode utilisée est prospective. La provision est de 1 353 K€ au 31 décembre 2023. A noter que la réforme des retraites intervenue au cours de l'année 2023 est sans effet sur les engagements du Groupe, l'âge de départ en retraite étant déjà positionnée à 64 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses utilisées	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation : Iboxx corporate AA10+	3,52%	3,75%
Age de départ en retraite	64 ans (cadre et non cadre)	64 ans (cadre et non cadre)
Taux de progression du salaire	3,5% (cadre et non cadre)	3,5% (cadre et non cadre)
Taux de rotation du personnel	Courbes décroissantes, s'annulant à 60 ans, de moyennes 2,9% pour les cadres et 4,0% pour les non cadres	Courbes décroissantes, s'annulant à 60 ans, de moyennes 2,9% pour les cadres et 4,0% pour les non cadres
Convention collective	Chimie	Chimie
Départ à l'initiative du salarié	Volontaire à l'initiative du salarié	Volontaire à l'initiative du salarié
Table de mortalité	TGF TGH 05	TGF TGH 05

La provision pour engagement retraite a évolué de la façon suivante :

en k euros	31/12/2023	31/12/2022
Total passif à l'ouverture	1 473	1 193
Coût des services rendus	168	101
Intérêt financier net	54	13
Ecart actuariels générés sur la période	-196	169
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	-146	0
Autres	0	-3
Total passif à la clôture	1 353	1 473

5.17. Dettes financières

La variation des dettes financières est la suivante :

en K euros	31/12/2021	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	6 500	-	-	- 210	6 290
Emprunts auprès établissement de crédit	16 908	19 359	- 17 011	-	- 1 213	18 043
<i>Dont IFRS 16</i>	3 644	1 359	- 0	-	- 1 493	3 510
Emprunts et dettes financières non courants	16 908	25 859	- 17 011	-	- 1 422	24 334
Emprunts auprès établissement de crédit	5 182	-	- 2 546	-	217	2 853
<i>Dont IFRS 16</i>	735	- 1 062	-	-	1 493	1 166
Intérêts courus sur emprunts	62	241	- 84	-	-	219
Concours bancaires (trésorerie passive)	208	-	- 60	-	-	148
Emprunts et concours bancaires courants	5 452	241	- 2 690	-	217	3 220
Total emprunts et dettes financières	22 360	26 100	- 19 701	-	- 1 206	27 553

en K euros	31/12/2022	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	31/12/2023
Emprunts obligataires	6 290	-	-	-	- 6	6 284
Emprunts auprès établissement de crédit	18 043	6 250	- 216	427	- 1 053	23 451
<i>Dont IFRS 16</i>	3 510	-	- 98	-	-	3 412
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	8	-	8
Emprunts et dettes financières non courants	24 334	6 250	- 216	435	- 1 059	29 743
Emprunts auprès établissement de crédit	2 853	6 750	- 2 147	0	1 135	8 591
<i>Dont IFRS 16</i>	1 166	-	-	-	-	1 166
Intérêts courus sur emprunts	219	401	- 218	-	-	402
Concours bancaires (trésorerie passive)	148	-	- 92	-	-	56
Emprunts et concours bancaires courants	3 220	7 151	- 2 457	0	1 135	9 049
Total emprunts et dettes financières	27 553	13 401	- 2 673	435	76	38 793

L'échéance des dettes financières non courantes est la suivante :

<i>en k euros</i>	31/12/2022	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	6 290	-	-	6 290
Emprunts auprès établissement de crédit	18 043	-	9 970	8 073
Emprunts et dettes financières non courants	24 334	-	9 970	14 363

<i>en k euros</i>	31/12/2023	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	6 284	-	-	6 284
Emprunts auprès établissement de crédit	23 451	-	14 373	9 078
Autres emprunts et dettes assimilées	8	-	8	-
Emprunts et dettes financières non courants	29 743	-	14 381	15 362

Les parts à taux fixe et variable sont les suivantes :

<i>en k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts à taux fixe	15 293	10 967
Emprunts à taux variable	23 500	16 586
Total emprunts	38 793	27 553

5.18. Dettes fournisseurs et autres créiteurs

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	6 041	5 491
Factures non parvenues	808	810
Comptes courants	182	0
Dettes sociales	1 993	2 077
Dettes fiscales	84	293
Autres dettes	8 361	4 829
Total fournisseurs et autres créiteurs	17 468	13 499

5.19. Autres passifs courants

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur acquisition d'actifs	495	977
Clients - avances et acomptes reçus	6 222	947
Total autres passifs courants	6 717	1 925

5.20. Chiffre d'affaires

5.20.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2023		2022	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
Santé Beauté Nutrition	17 821	34%	15 809	31%
Matériaux Construction	21 798	42%	23 975	46%
Hygiène Protection	10 981	21%	11 401	22%
Industrie	1 345	3%	188	0%
Divers			192	0%
TOTAL	51 944		51 566	

5.20.2. Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2023		2022	
	En K€	En % du CA	En K€	En % du CA
France	37 192	72%	36 973	72%
Export	14 752	28%	14 593	28%
Total Chiffre d'affaires	51 944	100%	51 566	100%

5.20.3. Clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires des sociétés du périmètre

Quatre clients représentent plus de 11,9% du chiffre d'affaires du Groupe Berkem, pour un total de 6 187 K€

Aucun autre client ne dépasse individuellement le seuil de 10% du chiffre d'affaires d'une des autres entités du Groupe.

5.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont constitués de la revente de droit à kWh dans le cadre du contrat de fourniture d'électricité signé avec le fournisseur d'énergie.

5.22. Produits et charges opérationnels courants

5.22.1. Production immobilisée

La production immobilisée s'est élevée à 4 670 K€ au 31 décembre 2023 contre 1 854 K€ au 31 décembre 2022. Les dépenses immobilisées concernent principalement :

- Des développements de nouvelles gammes notamment biosourcées ainsi que des demandes autorisations de mise sur le marché ;

- L'amélioration des bâtiments et des matériels industriels (mise en place d'un lyophilisateur, d'un réacteur et de système de défense incendie, construction bâtiments) ;
- Le déploiement d'un nouvel ERP.

La répartition de la production immobilisée est la suivante au 31 décembre 2023 :

- Salaires : 2 576 K€
- Honoraires : 53 K€
- Autres charges : 380 K€
- Sous-traitance générale : 964 K€
- Etudes et recherches 697€

5.22.2. Charges externes

<i>en k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Achat d'études	-25	24
Autres achats	-11	0
Achats non stockés de matières et fournitures	-3 335	-1306
Sous-traitance générale	0	-379
Redevances de location-financement	0	-819
Locations et charges locatives	-379	505
Entretiens et réparations	-1 058	-807
Primes d'assurance	-613	-535
Etudes et recherches	-286	-471
Divers	-228	-388
Personnel mis à disposition	-296	-606
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 577	-1886
Publicités	-912	-1034
Transports	-1 879	-1842
Déplacements, missions	-1 096	-981
Frais postaux	-181	-152
Services bancaires	-175	-121
Autres charges externes	-121	-169
Total Charges externes	-13 171	-10 964

5.22.3. Charges de personnel

<i>en k euros</i>	2023	2 022
Rémunérations du personnel	-7 883	-10 538
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-4 210	-3 885
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-35	-58
Total Charges de personnel	-12 128	-14 481

5.22.4. Dotations et reprises sur amortissements et provisions

<i>en k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-1 001	-934
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-3 075	-2 460
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-258	-174
Dot./dép. des actifs circulants	-55	-47
Dot. aux prov. d'exploitation	0	-1140
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	353	251
Rep./dép. des créances (actif circulant)	107	178
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-3 929	-4 755

5.23. Répartition de la marge brute par secteur d'activité

Données au 31/12/2022

	Santé Beauté Nutrition	Matériaux Construction	Hygiène Protection	Industrie	TOTAL
CA	15 809	23 975	11 401	188	51 566
MB	12 446	9 221	5 810	34	27 511

Données au 31/12/2023

<i>Données en K€</i>	Santé Beauté Nutrition	Matériaux Construction	Hygiène Protection	Industrie	TOTAL
CA	17 821	21 798	10 981	1 345	51 944
MB	11 180	12 699	6 400	611	30 891

Le Groupe définit la marge brute comme étant la somme des éléments suivants :

- Chiffres d'affaires
- (+) Autres produits de l'activité net des achats consommés
- (-) Achats consommés
- (+/-) Variation de stock d'en cours et produits finis

5.24. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2023, les autres produits et charges non courants se décomposent de la manière suivante :

- Badwill lié à l'acquisition des sociétés BIOPRESS SAS et SCI GIB : 2 537 K€
- Autres charges opérationnelles : - 1 544 K€ (dont 587 K€ lié au recyclage en résultat des capitaux propres négatifs de Berkem Inc.)

Le badwill lié à l'acquisition des sociétés Biopress SAS et SCI GBI résulte de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition conformément à IFRS 3. Dans ce cadre, il a notamment été identifié des revalorisations d'actifs corporels pour 3 322 K€ (avant effet des impôts différés), valeurs appuyées par une expertise réalisée par un cabinet indépendant.

5.25. Coût de l'endettement financier brut

<i>en k euros</i>	2023	2022
Charges d'intérêts sur emprunt	- 1 862	- 674
Charges d'intérêts sur emprunt - Location (IFRS 16)	- 74	- 138
Total Coût de l'endettement financier brut	- 1 936	- 812

5.26. Autres produits et charges financières

<i>en k euros</i>	2023	2022
Variation de juste valeur (charge)	- 79	- 21
Variation de juste valeur (produit)	3	37
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	- 81	- 60
Autres charges financières	- 279	- 80
Autres produits financiers	409	61
Total autres produits et charges financières	- 27	- 63

5.27. Impôts sur le résultat

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

<i>En k euros</i>	2023	2022
Impôts différés	- 205	333
Impôts courants	- 43	- 502
Total Impôts sur les bénéfices	- 248	- 169

Les impôts courants sont calculés selon le régime de l'intégration fiscale.

5.28. Preuve d'impôt

La réconciliation entre la charge (ou produit) d'impôt théorique et la charge (ou produit) d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En k euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des entreprises intégrées	367	- 1 567
Impôts sur les bénéfices	- 248	- 169
Résultat net taxable	615	- 1 398
Taux d'imposition de la société mère	25,83%	25,0%
Charge d'impôts théorique	- 159	350
Différences permanentes	- 95	- 261
Retraitements de consolidation non fiscalisés	75	- 234
Crédit d'impôts	-	12
Ecart de taux	- 14	20
Autres écarts	- 55	- 56
Charge d'impôts réelle comptabilisée	- 248	- 169

6. Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen était de 200. Il se décomposait de la manière suivante :

	Effectif salarié moyen
Cadres	65
Agents de maîtrise et techniciens	61
Employés	30
Ouvriers	44
Total	200

Au 31 décembre 2022, l'effectif moyen était de 171. Il se décomposait de la manière suivante :

	Effectif salarié moyen
Cadres	55
Agents de maîtrise et techniciens	55
Employés	21
Ouvriers	40
Total	171

7. Transactions entre les parties liées

Monsieur Olivier FAHY est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996

(initialement au sein de la société Berkem (à la suite de la fusion-absorption de la société SARPAP) puis de la société Berkem Développement). En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce et qu'a pu exercer Monsieur Olivier FAHY au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, et dans la mesure où la Société dispose désormais d'un rôle d'animation des sociétés du Groupe, l'équipe des cadres exécutifs salariés de Berkem Développement (incluant Monsieur Olivier FAHY au titre exclusivement de son contrat de travail suspendu de Directeur Adjoint à la Direction Générale) a été transférée, le 5 mars 2021, au sein de la Société dans le cadre de conventions tripartites de transfert volontaire conclues entre la Société, Berkem Développement et chaque salarié concerné.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le transfert conventionnel du contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY est demeuré sans incidence sur sa suspension.

Il existe également des transactions avec la société Kenercy, concernant notamment des loyers versés au titre de la location des locaux de Blanquefort et les refacturations par Kenercy de l'assurance.

7.1. Honoraires de Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 263 K€ au titre de l'audit des comptes annuels et consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, ils s'élèvent à 281 K€.

8. Engagements hors bilan

8.1. Engagements donnés

Société concernée	Description	31.12.2023 (en K€)	31.12.2022 (en K€)
Groupe Berkem	Nantissement des titres de filiale en garantie du prêt senior	26 700	
	Cautionnement solidaire de Groupe Berkem pour l'intégralité des en-cours dans le cadre du prêt senior	63 500	
Berkem Développement	Privilège de prêteur de dernier rang sur prêt d'équipement obtenu de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	639	
	Nantissement de titres des filiales en garantie du prêt senior de 63,5 M€ de 2022 consenti par le pool bancaire		12 171
Lixol	Privilège de prêteur de dernier rang sur prêt d'équipement obtenu de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes		852
Total		90 839	13 023

8.2. Engagements reçus

Société concernée	Description	31.12.2023 (en K€)	31.12.2022 (en K€)
Berkem	Garantie Fonds National de Garantie de Prêt Croissance Industrie 2 du prêt BPI à hauteur de 80%		374
	Cautionnement Caisse Mutuel Garant INDUST MECA du prêt équipement à hauteur de 30%		33
BioPress	Garantie Etat pour prêt LCL à hauteur de 90%	102	
	Garantie Etat pour prêt SG à hauteur de 90%	22	
Berkem Développement	Garantie 90% Atout financement BPI de 500 K€	169	
	Garantie 60% Atout financement BPI de 2 000 K€	194	
	Garantie 80% Atout financement BPI de 720 K€	259	
	Garantie Fonds National de Garantie "Garantie Atout ETI" du financement BPI à hauteur de		281
	Garantie Fonds National de Garantie du financement du prêt croissance BPI à hauteur de		420
Total		746	1 109

9. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes

Le Groupe Berkem a mis en place un SWAP de taux de 3 millions d'euros sur un nominal de 5 millions d'euros sur 3 ans à un taux de 3,75%.

Le Groupe Berkem a annoncé le rachat du site de Givaudan à Valence (Espagne), spécialisé dans les activités d'extraction de produits végétaux et marins, destinés aux acteurs des marchés de l'alimentaire, de la nutrition (nutraceutique) et de la cosmétique. Avec cette acquisition, Groupe Berkem accroît significativement ses capacités de production en extraction végétale à destination du pôle d'activités « Santé, Beauté et Nutrition ». A noter qu'il est prévu dans le cadre de la cession du site industriel de Givaudan à Valence (Espagne) à Groupe Berkem que l'activité de production des ingrédients marins menée pour le Groupe Givaudan, se poursuive sous la forme d'un partenariat long-terme. 47 collaborateurs composant les équipes du site de Valence (Espagne) viendront également renforcer les effectifs et le savoir-faire de Groupe Berkem dans le cadre de cette opération. L'acquisition sera financée à 100% par la ligne de Crédit de Croissance Externe contractée par le Groupe Berkem le 26 juillet 2022, et sera conduite par Berkem Développement (filiale à 100% de Groupe Berkem). Le transfert de la propriété des actions devrait être réalisé le 31 mai 2024.

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
GROUPE BERKEM
20 Rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE BERKEM SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisitions, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 12.476 milliers d'euros, sont évalués et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « 3.4.10.2. Goodwill » et « 5.2 Ecarts d'acquisition » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et avons vérifié que les notes 3.4.10.2 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée, en particulier sur la sensibilité de la valeur du goodwill à la variation des principales hypothèses retenues par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Antoine PRIOLLAUD

Gaël COLABELLA

Nicolas de LAAGE de MEUX

9. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale de la société

GROUPE BERKEM SA

20 Rue Jean Duvert

33290 BLANQUEFORT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Antoine PRIOLLAUD

Gaël COLABELLA

Nicolas de LAAGE de MEUX

10. INFORMATIONS GENERALES

10.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris.

Code ISIN : FR00140069V2

Code Mnémonique : ALKEM

Classification : 55201000 - Chemicals

LEI : 969500033I1Y9I2ZN360

10.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 20, rue Jean Duvert à Blanquefort (33290).

Téléphone : +33 (0)5 64 31 06 60

Adresse électronique : berkem@berkem.com

Site internet : <https://www.groupeberkem.com/fr/>

11. TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier, dans le présent rapport financier annuel, les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Référence (Chapitre/Section)
I	RAPPORT FINANCIER ANNUEL	
1	Comptes annuels	4
2	Comptes consolidés	6
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7
5	Rapport de gestion	Voir II de la présente table de concordance
6	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce	Voir III de la présente table de concordance
7	Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel	1
9	Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce	5
II	RAPPORT DE GESTION	
1	Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2.1.1.1
2	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent	2.1.1. / 2.1.6
3	Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe	2.1.7
4	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement)	2.1.6

5	Description des principaux risques et incertitudes (y inclus l'exposition aux risques financiers et de marché)	2.1.9
6	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers et de marché	2.1.10
7	Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	2.1.3
8	Évolutions prévisibles	2.1.2
9	Activités en matière de recherche et développement	2.1.4
10	Succursales existantes	2.1.5
11	Compte rendu de l'état de participation des salariés au capital, des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié	2.4.3 / 3.5
12	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	2.4.5
13	Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de ces sociétés	2.1.10.1
14	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	2.1.10.3
15	Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société aux assemblées générales	2.4.1
17	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	2.2.7
18	Informations sur les programmes de rachat d'actions	2.4.4
19	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	2.2.5

20	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	2.2.2
21	Prêts de moins de trois ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant	2.2.6
22	Information sur les charges somptuaires non fiscalement déductibles (article 223 quater du Code général des impôts)	2.2.3
23	Détail des dettes fournisseurs et des dettes clients (article D. 441-4 du Code de commerce)	2.2.4
24	Transactions avec des parties liées	3.2
III	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	
1	Composition du Conseil	2.3.1
3	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	3.1
5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la Société	3.2
7	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	3.4
8	Mode de direction générale de la Société (uniquement en cas de modification)	2.3.3
9	Code de gouvernement d'entreprise, dispositions écartées et raisons pour lesquelles elles l'ont été	2.3.5